

Tunisie : Consultations au titre de l'article IV — Rapport des services; Note d'information au public sur la discussion du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour la Tunisie

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations de 2004 au titre de l'article IV avec la Tunisie, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour les consultations de 2004 au titre de l'article IV préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **1^{er} juillet 2004** avec les représentants de la Tunisie sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 6 octobre 2004 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- une Note d'information au public qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 27 octobre 2004**, du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- une déclaration de l'administrateur pour la Tunisie.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Questions générales

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TUNISIE

Rapport des services du FMI aux fins des consultations de 2004 au titre de l'article IV

Préparé par des représentants des services du FMI pour les consultations de 2004 avec la Tunisie

Approuvé par Amor Tahari et Matthew Fisher

Le 6 octobre 2004

- Les entretiens des consultations de 2004 au titre de l'article IV se sont déroulés à Tunis du 16 juin au 1^{er} juillet 2004. La mission des services du FMI était composée de M. Fanizza (chef de mission), M^{me} Koranchelian, M. Sarr et M. Söderling (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale).
- La mission a rencontré M. Baccar, Gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, M. Kechiche, ministre des finances, d'autres membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires. La mission a également rencontré le principal syndicat, l'association des entreprises privées et des représentants du secteur bancaire. M. Rouai, Conseiller de l'Administrateur, a participé à la plupart des réunions. Une conférence de presse a eu lieu à l'issue de la mission.
- Lors de la conclusion des dernières consultations au titre de l'article IV le 25 juillet 2003, les administrateurs avaient approuvé le plan des autorités visant à assainir les finances publiques à moyen terme, afin de réduire la dette publique, et avaient accueilli favorablement le projet visant à passer à un régime de taux de change flottant et à ouvrir le compte de capital. Ils avaient recommandé aux autorités de prendre des dispositions énergiques pour renforcer le secteur bancaire, afin d'assurer le bon fonctionnement du nouveau cadre de politique monétaire et, à terme, de permettre la libéralisation du compte de capital. Ils ont salué la libéralisation des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'Union européenne (UE), mais ont fait part de leur préoccupation quant aux restrictions attachées aux échanges avec les pays non membres de l'UE et au niveau élevé des barrières non tarifaires en général.
- Une élection présidentielle est prévue pour octobre 2004.
- Les autorités ont l'intention de publier le rapport des services du FMI aux fins des consultations de 2004 au titre de l'article IV, ainsi que les documents de synthèses.
- La Tunisie a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2–4 en 1993. Elle maintient une pratique de taux de change multiples qui découle de garanties de change accordées avant 1988.

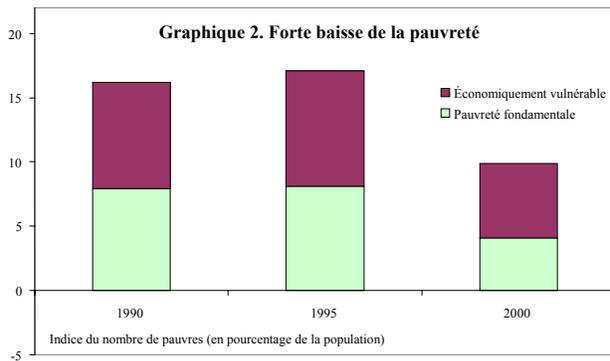
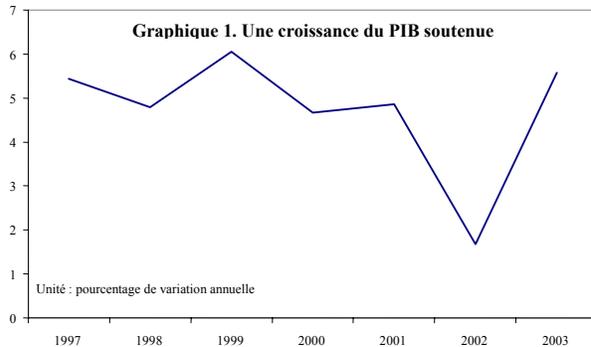
Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Généralités et évolutions récentes	5
II. Discussions de politique économique	14
A. Perspectives à court terme	14
B. Renforcer le secteur bancaire.....	16
C. La stratégie d’assainissement des finances publiques	17
D. Stratégie à moyen terme pour accélérer et maintenir la croissance.....	18
E. Autres questions.....	24
III. Évaluation par les services du FMI.....	25
Encadrés	
1. La surveillance du FMI en Tunisie ces dernières années	7
2. Tunisie — Réforme du secteur bancaire et prêts improductifs	9
3. Tunisie — Libéralisation du compte de capital extérieur.....	11
4. La position de réserves de change nette de la Tunisie est-elle satisfaisante?.....	12
5. Tunisie — Cadre macroéconomique pour 2005–2009	19
6. Récents développements dans la dette souveraine tunisienne	21
7. La Tunisie exploite-t-elle pleinement son potentiel commercial?.....	23
8. La suppression des restrictions aux licenciements réduirait-elle le chômage en Tunisie?..	24
Graphiques	
1. Une croissance du PIB soutenue.....	5
2. Forte baisse de la pauvreté.....	5
3. Faible inflation	6
4. Transformation structurelle de l’économie.....	6
5. La Tunisie reste distancée par les pays de la tranche inférieure de l’OCDE.....	6
6. Le taux de chômage a baissé mais reste élevé	6
7. Ouverture au commerce, mais principalement avec l’UE	8
8. La Tunisie s’écarte du ciblage du taux de change effectif réel.....	10
9. Une dette extérieure relativement élevée.....	11
10. Des réserves adéquates bien qu’inférieures à celles de la plupart des pays comparables.....	13
11. La légère hausse des prix n'est pas due à une pression de la demande.....	15
12. Des vulnérabilités budgétaires limitées	17
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2000–04.....	28
2. Balance des paiements, 2000–04	29
3. Opérations financières de l’administration centrale, 2001–09	30

4.	Situation monétaire, 2000–04	32
5.	Bilan de la banque centrale, 2000–04	33
6.	Indicateurs de la vulnérabilité extérieure, 2000–04	34
7.	Scénario de croissance à moyen terme, 2002–09	35
8.	Balance des paiements, 2002–09	36
9.	Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 1999–2009	37
10.	Cadre de viabilité de la dette extérieure, 1999–2009	38
11.	Cadre de viabilité extérieure : besoin de financement extérieur brut, 1999–2009	39
 Appendices		
I.	Relations avec le FMI	40
II.	Relations financières avec la Banque mondiale	43
III.	Questions d'ordre statistique	46
IV.	Programme de travail	48
Note d'information au public		49

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- Les entretiens ont eu lieu dans un contexte d'expansion économique soutenu en Tunisie. La bonne tenue de la production agricole et le dynamisme des exportations non énergétiques ont permis d'atteindre un taux de croissance élevé et de réduire le déficit du compte extérieur courant. Selon les projections, cette vigueur devrait persister en 2004 grâce à la reprise du tourisme, au raffermissement de la demande européenne et à la dépréciation continue du dinar en termes réels.
- La politique monétaire demeure prudente et l'inflation maîtrisée. La souplesse accrue du régime de change et l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar EU ont entraîné une dépréciation du dinar en termes réels, qui a contribué à renforcer la position extérieure de la Tunisie.
- Le déficit budgétaire de l'administration centrale s'est établi à 3,5 % du PIB en 2003, soit environ 0,8 point de pourcentage de plus que l'objectif budgétaire, principalement en raison de la faible élasticité globale du système fiscal. Il est probable que la cible de déficit budgétaire fixée pour 2004 (2,7 % du PIB) sera atteinte du fait de recettes non fiscales plus élevées que prévu.
- Mesurés en proportion des actifs des banques, les prêts improductifs (NPL) ont augmenté de 3 points de pourcentage pour atteindre 24 % en 2003 à cause de la conjoncture économique difficile de certains secteurs (tels que le tourisme) et des pressions de la concurrence résultant de l'ouverture croissante de l'économie tunisienne. S'il est vrai que ces lacunes ne posent pas de risque systémique à court terme, elles sont source d'inefficacités qui freinent la croissance économique.
- Bien que les résultats économiques de la Tunisie soient parmi les meilleurs de la région, le pays n'a pas encore atteint l'objectif majeur consistant à élever son revenu réel au niveau des pays de la tranche inférieure de l'OCDE. Pour y parvenir, la Tunisie devra renforcer le cadre de politique macroéconomique et accélérer les réformes structurelles.
- La Tunisie s'apprête à ouvrir progressivement son compte de capital. Les autorités et les services du FMI s'accordent à penser que cette mesure doit être précédée d'une transition graduelle vers un régime de change flottant, étayé par un nouveau cadre de politique monétaire et un approfondissement du marché monétaire et du marché des changes.
- Tout progrès notable vers la libéralisation du compte de capital passe par le renforcement du secteur bancaire. Les autorités, qui partagent cet avis, ont pris des mesures en ce sens. Les services du FMI ont souligné que la réduction durable des NPL nécessitait le renforcement des règles de provisionnement, la mise en œuvre de méthodes modernes d'évaluation du crédit et l'application de sanctions à l'encontre des banques dont les provisions et les fonds propres sont insuffisants.
- Il importe de réduire le ratio dette/PIB pour préserver la confiance dans la monnaie dans le contexte de l'assouplissement du régime de change et du renforcement du rôle de la politique monétaire. Il est crucial de réduire la masse salariale et d'accroître l'élasticité générale du système fiscal (les autorités envisagent de solliciter l'assistance technique du FMI sur ce dernier point).
- Sur le plan structurel, outre le renforcement du secteur bancaire, les entretiens ont porté avant tout sur la libéralisation des échanges commerciaux et la réforme du marché du travail.

I. GÉNÉRALITÉS ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

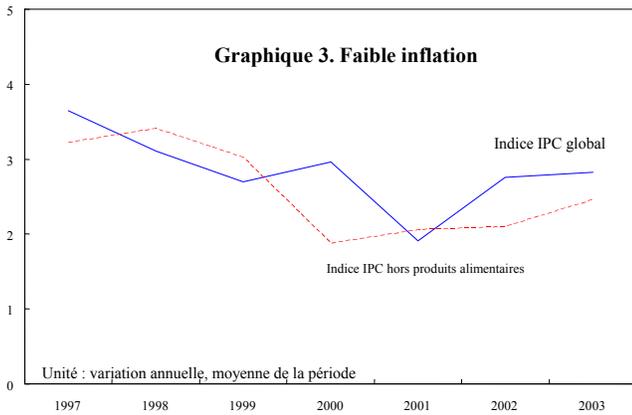


1. **Au cours de la dernière décennie, les résultats économiques de la Tunisie ont été parmi les meilleurs de la région, grâce à la mise en œuvre progressive mais soutenue de réformes structurelles dans un environnement macroéconomique stable.** Une croissance réelle du PIB approchant 5 % et l'application de politiques sociales ont entraîné une forte réduction de la pauvreté depuis la moitié des années 90. Parallèlement, dans un contexte de restrictions sur les mouvements de capitaux, la discipline budgétaire et monétaire a contribué à préserver la stabilité macroéconomique en désamorçant les risques inflationnistes potentiellement liés au ciblage d'un taux de change effectif réel¹. L'ouverture vers l'extérieur est un élément essentiel de la stratégie de croissance de la Tunisie : entre 1997 et 2003, les exportations de marchandises ont augmenté à un rythme annuel moyen de 8 % en termes réels. La Tunisie, qui figure parmi les pionniers du processus de Barcelone, a signé en 1995 un Accord d'association avec l'Union européenne². Par ailleurs, les

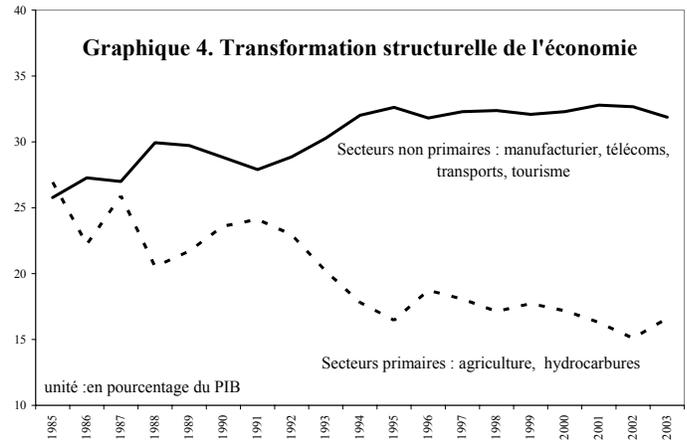
autorités ont réalisé des progrès dans la privatisation des entreprises publiques, la consolidation du secteur bancaire (en dépit de l'affaiblissement survenu récemment, voir ci-dessous) et le rehaussement de la compétitivité grâce aux investissements dans l'éducation, la santé et l'infrastructure. Ces réformes ont contribué à la transformation structurelle de l'économie tunisienne, dont les secteurs non primaires (secteur manufacturier, télécommunications, transports et tourisme) représentent une part croissante du PIB.

¹ Pour plus de détails sur la façon dont la Tunisie est parvenue à prévenir les risques potentiels d'une stratégie fondée sur le ciblage d'un taux de change effectif réel, voir le document de synthèse de la consultation de 2002 au titre de l'article IV (SM/02/155, 20/5/02) et WP/02/190, 1/11/02.

² Le processus de Barcelone est une importante initiative d'intégration entre l'Union européenne et les pays du Sud de la Méditerranée.

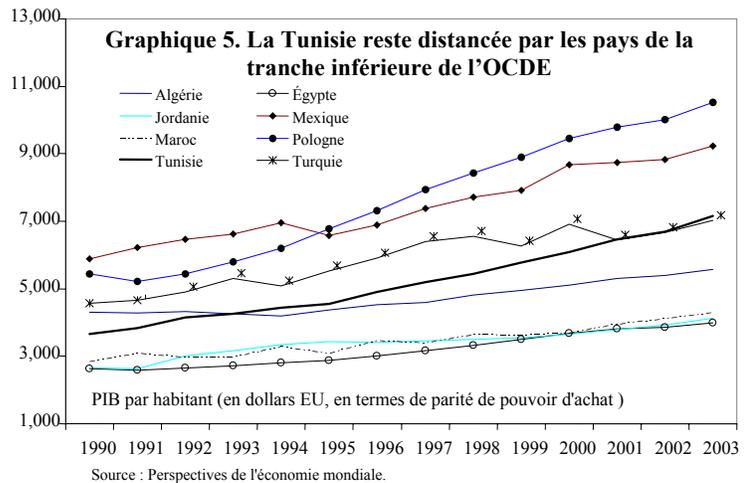


Source : autorités tunisiennes.

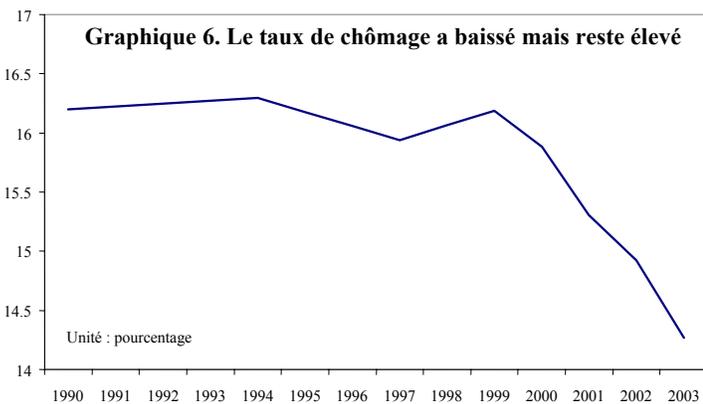


Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

2. Pour autant, la Tunisie n'a pas atteint son objectif consistant à s'approcher du niveau de revenu des pays de la tranche inférieure de l'OCDE et son taux de chômage demeure élevé. Le principal défi du pays est de consolider les fondations d'une croissance soutenue et durable. Le taux de croissance annuel à long terme devra dépasser 6 % pour avoir un effet sensible sur le chômage. De plus, pour que la Tunisie rattrape des pays comme la Pologne et le Mexique (en termes de parités de pouvoir d'achat) en l'espace de dix ans, il faudrait que le taux de croissance de son PIB par habitant soit supérieur de 2 à 4 % au leur.



Source : Perspectives de l'économie mondiale.



Source : autorités tunisiennes.

3. **Ces dernières années, le FMI a concentré ses activités de surveillance sur le besoin d'accélérer les réformes structurelles et d'adapter progressivement le cadre macroéconomique à l'intégration croissante de la Tunisie dans l'économie mondiale** (encadré 1). Les autorités reconnaissent la nécessité de poursuivre la transformation de l'économie pour préserver, voire améliorer, les résultats obtenus jusqu'ici en matière de croissance. L'expiration imminente de l'Accord multifibres (AMF), qui aura sans doute pour effet de ralentir les exportations de textile, rend les réformes structurelles encore plus nécessaires³. En donnant un nouvel élan à ces réformes, la Tunisie rehaussera sa productivité et créera un climat économique dans lequel le secteur privé pourra plus aisément identifier et exploiter de nouveaux débouchés à l'exportation. Les autorités conviennent aussi du besoin de réformer le cadre macroéconomique, afin d'accroître l'impact des réformes structurelles.

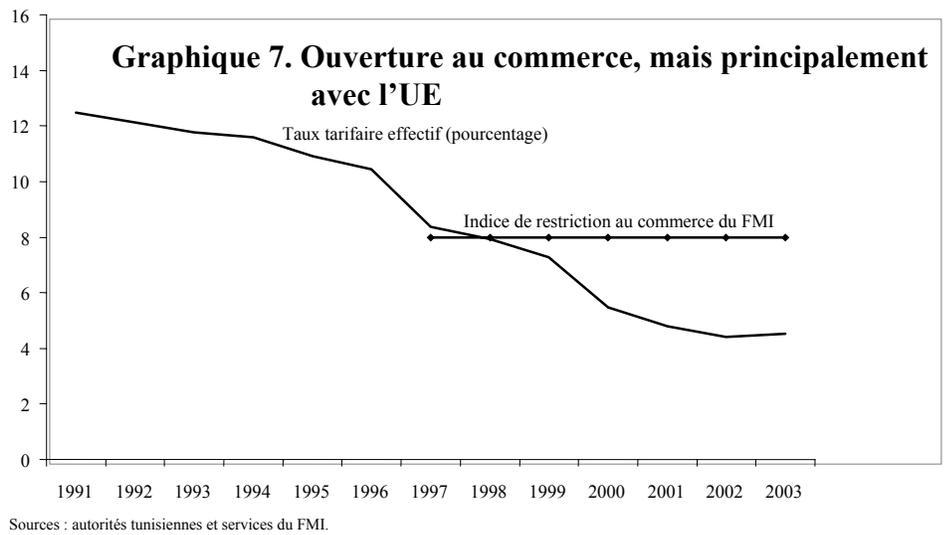
Encadré 1. La surveillance du FMI en Tunisie ces dernières années

Après avoir cessé de faire appel aux programmes appuyés par le FMI au début des années 90, la Tunisie a continué d'entretenir un dialogue étroit et fructueux avec les services de l'institution. Au fil des années, le FMI a joué le rôle de conseiller de confiance des autorités tunisiennes, qui ont accueilli favorablement ses conseils tout en conservant la pleine maîtrise du programme de réformes économiques, dont la mise en œuvre a avancé de façon graduelle mais régulière. La Tunisie a rapidement adopté une politique de transparence. Ces dernières années, le dialogue de politique économique s'est concentré sur trois grands sujets :

- **La réforme du cadre macroéconomique.** Les autorités ayant sollicité l'avis du FMI sur la façon de libéraliser progressivement le compte de capital extérieur, les services de l'institution leur ont proposé un plan en trois étapes (encadré 3). Les services, en outre, ont collaboré étroitement avec les autorités à l'élaboration d'une stratégie d'abandon du régime de change en vigueur (consistant à fixer une cible de taux de change effectif réel) et les ont aidées à créer un nouveau cadre de politique monétaire.
- **Le besoin d'accélérer les réformes structurelles.** Tout en convenant de ce besoin, les autorités tunisiennes ont souligné qu'il fallait prendre en considération les conditions propres au pays (notamment la nécessité de préserver la cohésion sociale) dans la détermination du rythme des réformes.
- **Les mesures à prendre pour faire face à l'aggravation des tensions au Proche-Orient et au ralentissement de l'économie mondiale en 2002–03.** À ce sujet, les autorités ont pris des mesures pour contenir les pressions budgétaires naissantes et mettre en place un coussin de réserves de change.

³ Le textile représente plus du tiers des exportations totales.

4. Sur le plan structurel, des progrès sensibles ont été réalisés dans la libéralisation de l'économie, mais il est possible de faire mieux. Certes, les tarifs de la Tunisie vis-à-vis de l'UE ont été sensiblement réduits depuis le milieu des années 90, mais les tarifs NPF restent élevés : ils sont presque trois fois supérieurs à la moyenne des tarifs des pays présentant des niveaux de



revenu similaires. Les obstacles non tarifaires restent élevés eux aussi. C'est pourquoi la Tunisie se situe au niveau 8 (sur 10) de l'indice de restriction au commerce du FMI. Le climat des affaires n'est pas encore celui d'une économie émergente dynamique : c'est pourquoi il fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Banque mondiale dans le cadre des activités qu'elle mène en Tunisie au titre des prêts à l'ajustement de la compétitivité économique (PACE I-III, appuyés par l'UE et la Banque africaine de développement). Si le secteur extraterritorial (*offshore*) bénéficie d'un degré élevé de liberté économique, les activités territoriales (*onshore*) se heurtent encore à une réglementation relativement pesante⁴. En dépit des mesures prises pour libéraliser le marché du travail, des inefficacités subsistent. En outre, le secteur bancaire souffre de sérieuses lacunes (encadré 2).

⁴ Les mesures susceptibles d'éliminer la dichotomie entre activités *offshore* et *onshore* ont été analysées dans le contexte des consultations de 2003 au titre de l'article IV (SM/03/246).

Encadré 2. Tunisie — Réforme du secteur bancaire et prêts improductifs

En 1997, le gouvernement a lancé un vaste programme pour résoudre le problème des prêts improductifs (NPL). Ce programme prévoyait la prise en charge par l'État des créances détenues par les banques sur certaines entreprises publiques en contrepartie d'obligations à 25 ans non rémunérées. En outre, les pouvoirs publics ont déposé un projet de loi autorisant le transfert des NPL dans les sociétés de patrimoine et ont renforcé la supervision bancaire. En conséquence, les NPL sont passés de 25 % des actifs bruts en 1996 à 19 % en 2001.

Cependant, les NPL restent élevés et ont augmenté récemment. Selon le PESF de 2002, une culture du crédit déficiente et un recours insuffisant à l'arme des sanctions par la banque centrale expliquent le niveau élevé des NPL. La faible culture du crédit s'explique par la forte intervention de l'État dans le secteur bancaire, la politique de refinancement de la banque centrale (qui privilégie les secteurs prioritaires) et un recours excessif aux garanties immobilières dans la réglementation des provisionnements et la politique du crédit. Les banques, en outre, sont dissuadées de constituer des provisions adéquates par l'absence de véritable déductibilité fiscale et une réglementation qui n'autorise pas le passage par pertes et profits des créances irrécouvrables cautionnées par une garantie immobilière. Quant au faible recours aux sanctions, il est la conséquence du manque d'autonomie de la banque centrale, lui-même lié à l'intervention de l'État dans le secteur bancaire et le système d'allocation des crédits. Les vulnérabilités existantes ont été exacerbées récemment par les chocs subis par le secteur du tourisme et l'intensification de la concurrence dans le secteur industriel résultant de la libéralisation des échanges commerciaux.

Le niveau élevé des NPL fait peser un coût d'affectation sur l'économie. Selon le PESF de 2002, le ratio entre les intérêts perçus par les banques et les prêts productifs était supérieur de 100 à 200 points à ce qu'il aurait été si la totalité des prêts avaient été productifs. En outre, la vulnérabilité des banques fragiles aux fluctuations de taux d'intérêt risque de freiner le développement du marché et la réforme de la politique monétaire. Ces vulnérabilités découlent de l'indexation de gros volumes de dettes d'entreprises sur le taux d'intérêt du marché monétaire.

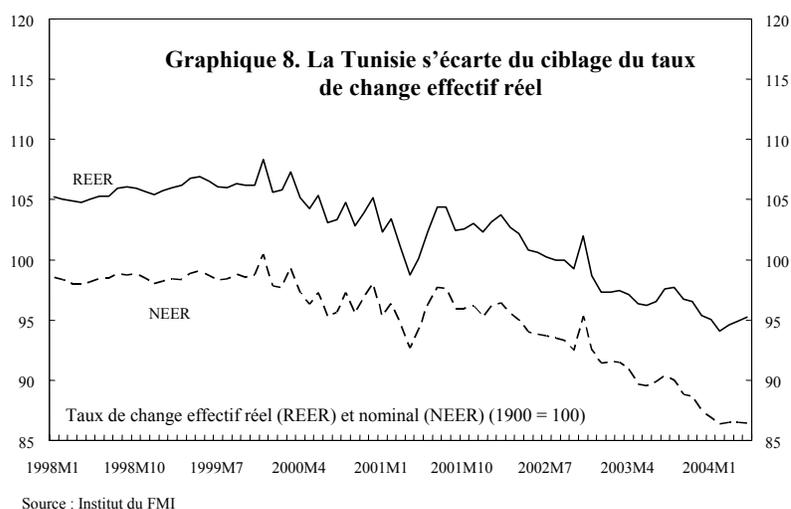
Le PESF recommande les mesures suivantes au sujet des prêts improductifs : a) réduire la présence de l'État dans le secteur bancaire; b) éliminer le concept de secteurs prioritaires dans la politique de refinancement de la BCT; c) encourager les banques à adopter des pratiques modernes d'évaluation des opérations de crédit; d) réduire le rôle des garanties dans les pratiques de provisionnement; e) faciliter le transferts des NPL dans les sociétés de patrimoine; f) profiter de la rentabilité actuelle des banques pour leur demander d'accroître leurs provisions et fonds propres; g) promulguer une loi sur la technique comptable de consolidation pour améliorer la capacité des banques à évaluer les risques au niveau du groupe, ainsi que les risques relatifs aux parties apparentées; et h) renforcer l'indépendance de la BCT.

Les autorités ont déjà pris des mesures en ce sens : les secteurs prioritaires n'entrent plus en jeu dans la politique monétaire; une loi visant à renforcer la supervision bancaire a été promulguée; les banques insuffisamment provisionnées ne sont plus autorisées à distribuer de dividendes; une loi sur la comptabilité de consolidation a été promulguée, ainsi qu'un texte visant à définir les groupes; les conditions autorisant le passage de prêts par pertes et profits et les procédures judiciaires gouvernant le recouvrement des prêts ont été assouplies; enfin, une petite banque publique a été privatisée et une autre est en passe de l'être.

Indicateurs de solidité financière des banques commerciales

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ratios de fonds propres des banques commerciales	5.1	6.3	11.7	11.6	13.3	10.6	9.8	9.2
Banques privées	9.4	6.8	8.9	10.3	11.5	10.4	10.0	8.3
Banques publiques	3.4	5.9	14.6	12.8	15.0	11.0	9.4	10.7
Prêts improductifs bruts (en pourcentage des actifs bruts)	25.1	23.0	19.5	18.8	21.6	19.2	20.9	24.0
Banques privées	17.0	19.4	19.4	18.0	15.3	16.1	18.1	21.6
Banques publiques	29.3	25.8	19.6	19.5	26.8	22.8	24.3	26.7
Provisions (en pourcentage des prêts improductifs)	46.7	50.4	59.7	58.5	49.2	47.4	43.9	43.1
Banques privées	61.9	55.3	58.3	58.8	54.7	47.7	44.9	39.9
Banques publiques	42.1	47.5	60.7	58.3	46.6	47.1	42.9	46.2
Ratio de liquidité (actifs liquides/passifs liquides)	97.2	103.0	105.0
Position à découvert nette en devises (en pourcentage des fonds propres)	1.5	0.1	0.4	0.4	0.7
Qualité de la gestion								
Rendement des actifs	0.9	0.8	1.2	1.2	1.2	1.1	0.7	0.6
Rendement des fonds propres	12.3	11.8	12.8	12.8	13.7	14.0	8.0	7.7

Source : autorités tunisiennes.



5. Les autorités s'apprêtent à ouvrir progressivement le compte de capital extérieur, afin de solliciter l'épargne extérieure, diversifier les portefeuilles, permettre un fonctionnement plus efficace des marchés financiers intérieurs et diversifier les sources de financement de la balance des paiements. Elles partagent l'opinion des services du FMI selon laquelle une telle mesure

suppose que l'on passe progressivement à un régime de taux de change flottant, afin de préserver un certain degré d'indépendance monétaire et d'éviter de donner des garanties de taux de change implicites aux investisseurs étrangers. La flexibilité du dinar jouera aussi un rôle important dans le maintien de la compétitivité. Ensuite, lorsque le régime de taux de change flexible sera en place, il faudra poursuivre l'assainissement des finances publiques et mettre en œuvre une politique monétaire susceptible de préserver la stabilité des prix. La BCT (en collaboration avec les services du FMI) prépare l'instauration d'un cadre stratégique d'objectifs monétaires⁵. Les autorités reconnaissent que le niveau élevé des prêts improductifs place les banques tunisiennes dans une situation de concurrence défavorable vis-à-vis des banques étrangères : il importe donc de faire preuve de prudence dans la libéralisation du compte de capital. Les déficiences du secteur bancaire, en outre, pourraient limiter la marge de manœuvre de la politique monétaire. C'est pourquoi les autorités ont fait du renforcement de ce secteur la priorité de leur programme d'action.

⁵ Voir le supplément au rapport des services du FMI de 2003 au titre de l'article IV (SM/03/246, Sup. 1, 11/7/03).

Encadré 3. Tunisie — Libéralisation du compte de capital extérieur

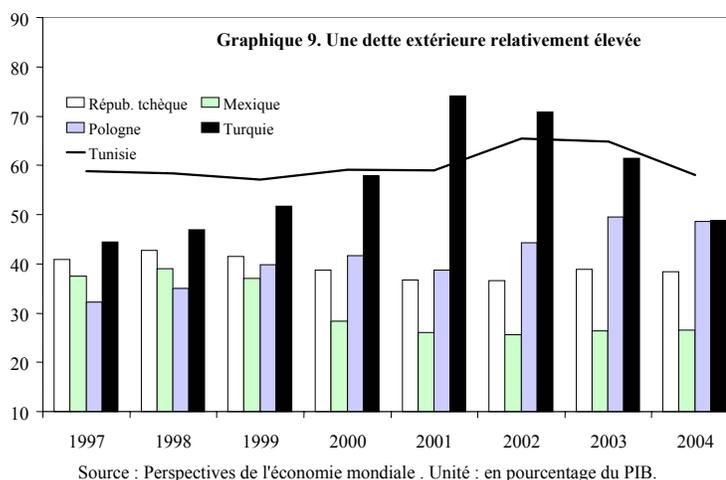
Les services du FMI ont proposé un plan de libéralisation des flux de capitaux en trois étapes :

- La 1^{ère} étape comprend les mesures susceptibles d'être prises immédiatement pour libéraliser les flux à moyen et long terme, tels que les investissements directs des non-résidents, les prêts à long terme aux sociétés cotées et des investissements limités de non-résidents dans les titres d'État libellés en monnaie nationale.
- La 2^e étape vise à libéraliser les investissements directs des Tunisiens résidant à l'étranger et à autoriser les investissements de portefeuille des investisseurs institutionnels étrangers, ainsi que les investissements de portefeuille des non-résidents dans les titres de créance tunisiens. Cette étape exige que le système bancaire soit suffisamment solide pour faire face à la concurrence internationale. Il faudra aussi renforcer la politique monétaire pour donner plus de poids aux forces du marché et développer le marché des titres d'État afin d'en accroître la liquidité. L'instauration d'un régime de change flexible et l'approfondissement du marché des change sont deux conditions préalables à cette étape.
- La 3^e étape (*pleine convertibilité*) prévoit la libéralisation des investissements de portefeuille intérieurs à l'étranger et des prêts des résidents aux non-résidents. Le passage à ce stade suppose un secteur financier robuste et une balance des paiements solide.

6. Les vulnérabilités macroéconomiques de la Tunisie sont concentrées dans le secteur extérieur.

Grâce à plusieurs années de croissance soutenue et de gestion budgétaire prudente, la politique budgétaire du pays se trouve sur une trajectoire viable, même si le ratio dette publique/PIB reste supérieur à celui des pays émergents dotés d'une notation similaire. La position extérieure s'est améliorée ces dernières années,

bien que la dette extérieure reste élevée en comparaison des pays de la tranche inférieure de l'OCDE et d'autres économies émergentes dont la dette souveraine est assortie d'une notation similaire. L'exercice de vulnérabilité extérieure fait ressortir des risques de change susceptibles de restreindre le degré de flexibilité des changes acceptable pour les autorités et donc d'empêcher celles-ci de concentrer leur politique monétaire sur la stabilité des prix⁶.



⁶ L'analyse de vulnérabilité extérieure indique qu'une dépréciation de 30 % pourrait faire passer la dette extérieure nettement au dessus de 60 % du PIB à moyen terme.

D'un autre côté, le niveau des réserves (3 mois d'importations et 100 % de la dette à court terme) semble adéquat même s'il est inférieur à celui de la plupart des pays comparables (encadré 4)⁷.

Encadré 4. La position de réserves de change nette de la Tunisie est-elle satisfaisante ?¹

Les réserves de devises de la Tunisie ont augmenté durant les dix dernières années : d'un niveau égal à 1,6 mois d'importations et 63 % de la dette à court terme en 1992, elles sont passées à environ 3 mois d'importations et 100 % de la dette à court terme en 2003.

La demande de réserves de devises se justifie pleinement par les paramètres économiques fondamentaux. Il existe un rapport positif entre, d'une part, les réserves de change, d'autre part la taille de l'économie et la vulnérabilité du compte des transactions courantes; il existe un rapport négatif entre, d'une part, les réserves de change, d'autre part la flexibilité du régime de change et le coût d'opportunité des avoirs de réserves.

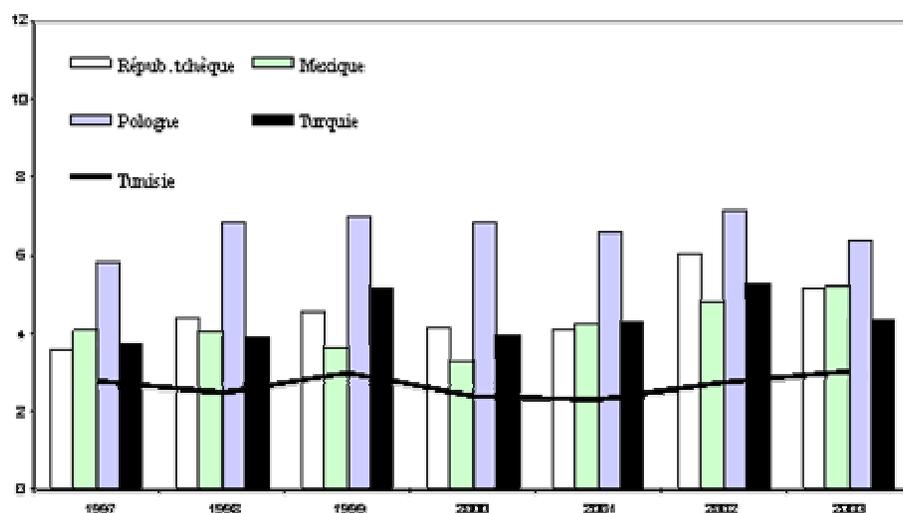
L'estimation de la relation à long terme entre les avoirs de réserves en devises et leurs déterminants fait apparaître une demande de réserves plus faible que celle qui est actuellement projetée dans le cadre macroéconomique de la Tunisie. Sur la base des projections relatives à la balance des paiements, le modèle estime que 2,5 mois de couverture des importations suffiraient, contre une cible de 3 mois d'importations dans le cadre macroéconomique à moyen terme.

Le passage progressif à un régime de change flexible devrait, à terme, réduire encore la demande de réserves, même si un volant de sécurité peut se révéler nécessaire durant la période de transition.

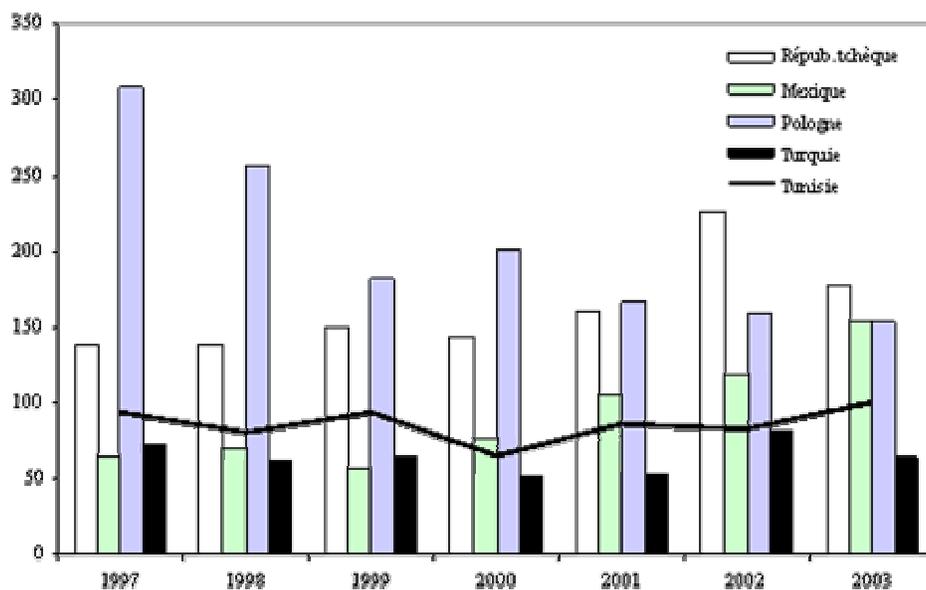
^{1/} Voir document de synthèse *Assessing reserves adequacy in Tunisia*, à paraître.

⁷ La dette extérieure à court terme comprend l'amortissement courant et les dépôts des non-résidents, mais pas le crédit-fournisseur.

Graphique 10. Des réserves adéquates bien qu'inférieures à celles de la plupart des pays comparables



Sources : Perspectives de l'économie mondiale et autorités tunisiennes. Unité : mois d'impositions de marchandises et de services, non compris les revenus des facteurs.



Sources : Perspectives de l'économie mondiale et autorités tunisiennes. Unité : en pourcentage de la dette à court terme.

II. DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A. Perspectives à court terme

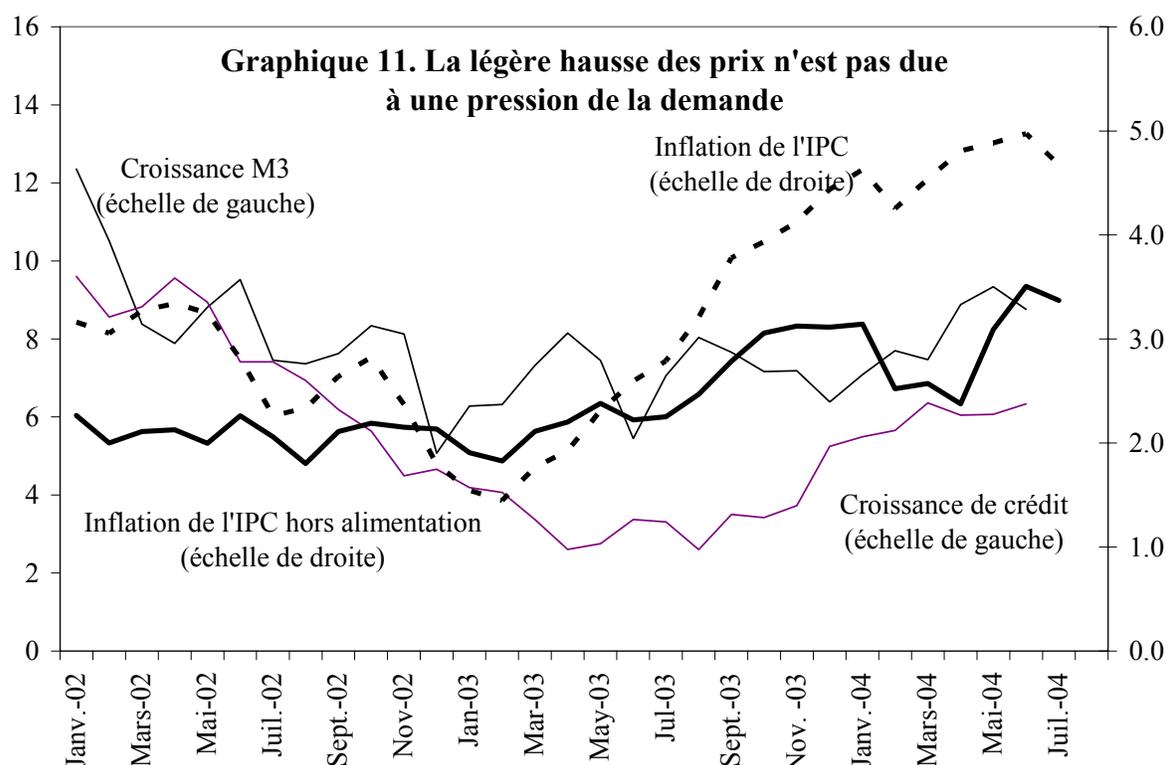
7. **Les entretiens ont eu lieu dans un contexte d'expansion économique soutenu en Tunisie.** La croissance réelle du PIB a dépassé 5,5 % en 2003 grâce à la bonne tenue de l'agriculture et au dynamisme des exportations non énergétiques. La croissance devrait rester soutenue en 2004 grâce à la reprise du tourisme, l'augmentation de la demande européenne et la poursuite de la dépréciation du dinar. Selon les projections, le déficit du compte courant extérieur sera égal à 2,5 % du PIB (soit 0,5 point de pourcentage de moins qu'en 2003) du fait d'abondantes recettes touristiques et de la poursuite de la croissance des exportations non énergétiques. Ajoutés aux importantes recettes tirées des privatisations⁸, ces facteurs permettront à la Tunisie de réduire sa dette extérieure de 7 points de pourcentage du PIB (à 57,5 %) tout en maintenant un niveau de réserves équivalant à trois mois d'importations de biens et services.

8. **La politique monétaire reste prudente.** En 2003, la monnaie et le crédit ont augmenté moins vite que le PIB nominal. L'accélération de la vitesse était due à une accentuation de la pente de la courbe des rendements, qui entraîna une baisse de la demande de monnaie au profit des titres d'État à moyen et long terme. La courbe des rendements a basculé parce que la BCT a abaissé son principal taux directeur à court terme de 87,5 points de base (à 5 %) en 2003. Le Trésor, en outre, a interrompu ses émissions de titres à court terme, afin d'allonger l'échéance de sa dette. Le taux d'inflation a commencé à augmenter en 2003, mais cette hausse était due à l'ajustement de prix administrés et à une hausse du prix de certains produits alimentaires résultant de facteurs liés à l'offre. Comme en témoigne la relative stabilité des prix non alimentaires, ni le taux de change, ni la demande ne semble avoir joué un rôle notable dans ce domaine. L'inflation devrait revenir à un niveau normal (en dessous de 3 %) d'ici à 2005. Aussi, les services du FMI n'ont-ils pas conseillé à la BCT de modifier sa politique, sous réserve que les tensions sur les prix ne s'aggravent pas.

9. **La plus grande flexibilité apportée à la politique de change s'est traduite par une dépréciation du dinar en termes effectifs réels.** Il en est résulté une amélioration de la compétitivité de la Tunisie et le renforcement de sa position extérieure. Les services du FMI n'ont pas constaté de désalignement du taux de change, fait corroboré par la baisse relative continue du coût unitaire du travail et une part de marché globalement inchangée dans l'UE⁹. Pour l'avenir, les autorités conviennent qu'il est important de concentrer la politique monétaire sur le maintien de la stabilité des prix pour empêcher l'inflation d'éroder les gains de compétitivité obtenus jusqu'ici.

⁸ Le dernier paiement (227 millions de dollars EU) de la deuxième licence GSM est prévu pour 2004.

⁹ Le taux de change effectif réel basé sur le coût unitaire du travail s'est déprécié de 4 % en 2003 (fin de période).



Source : autorités tunisiennes. Unité : pourcentage de variation en glissement annuel.

10. **Les indicateurs du secteur bancaire ont continué de se détériorer en 2003.** En pourcentage des actifs bancaires, les NPL ont augmenté de trois points de pourcentage en 2003 pour atteindre 24 %. Simultanément, le taux de provisionnement s'est légèrement réduit pour tomber à 43 % des NPL, même si cette baisse est due en partie à des passages par pertes et profits et des transferts de NPL entièrement provisionnés à des sociétés de patrimoine. Les ratios de fonds propres agrégés des banques ont eux aussi diminué et trois banques ont cessé de respecter les normes minimales en la matière. Les autorités ont expliqué ces développements par la conjoncture difficile qui a prévalu dans certains secteurs (tels que le tourisme) et l'intensification de la concurrence à laquelle la Tunisie doit faire face du fait de sa plus grande ouverture vers l'extérieur. Pour autant, les autorités conviennent avec les services du FMI de la nécessité de mettre en œuvre les recommandations du PESF et d'inverser en 2005 la tendance existant dans le domaine des NPL.

11. **Sur le plan budgétaire, la faible élasticité globale du système fiscal a empêché la poursuite de l'assainissement des finances publiques en 2003 en dépit de la reprise de l'activité économique.** Le déficit budgétaire de l'administration centrale s'est maintenu à 3,5 % du PIB en 2003 (hors dons et produit des privatisations). En pourcentage du PIB, les recettes

fiscales ont baissé d'un point de pourcentage pour tomber à 20,5 % en 2003¹⁰ pour les raisons suivantes : a) la croissance a été tirée par l'agriculture et les exportations, faiblement taxées; b) la demande intérieure est restée atone; c) la réduction des tarifs a amoindri les recettes douanières. En 2004, la faiblesse persistante des recettes fiscales sera compensée par un transfert de profit exceptionnel en provenance de la compagnie de téléphone¹¹. Côté dépenses, les autorités ont atténué les effets de la hausse du cours du pétrole sur les subventions en ajustant les prix au détail au début de 2004, mais on s'attend quand même à un dépassement budgétaire en l'absence d'ajustement supplémentaire des prix de détail. Globalement, le déficit de l'administration centrale est projeté à 2,8 % du PIB en 2004, chiffre proche de la cible budgétaire. Les services du FMI ont souligné combien il était important d'atteindre la cible budgétaire de 2004 et de maintenir le déficit en dessous de 3 % du PIB en 2005 (ou même plus bas si les recettes non fiscales restent élevées), afin que la réduction du déficit budgétaire se poursuive à un rythme conforme aux objectifs de rééquilibrage budgétaire à moyen terme (voir ci-dessous). Cela signifie qu'il faudra consentir des efforts importants en 2005 pour contrebalancer les recettes non fiscales ponctuelles de 2004, notamment en améliorant la perception de l'impôt et en réduisant les dépenses primaires courantes de 0,5 point de pourcentage du PIB.

12. Dans ce contexte, le reste des entretiens de politique économique a été consacré aux questions suivantes : a) la stratégie de renforcement du secteur bancaire; b) la stratégie d'assainissement des finances publiques; et c) la stratégie à moyen terme visant à consolider les conditions d'une croissance soutenue et durable, le but étant d'amener finalement le pays à élever son revenu au niveau des pays de la tranche inférieure de l'OCDE.

B. Renforcer le secteur bancaire

13. Bien que la faiblesse du secteur bancaire ne pose pas de risque systémique à court terme, les services du FMI ont encouragé les autorités à redoubler d'efforts dans ce domaine à la fois pour des raisons d'efficacité et pour faciliter la libéralisation progressive du compte de capital. Les banques restent globalement rentables. Le coût budgétaire du maintien des fonds propres des banques publiques au niveau requis serait modeste même si la plupart des NPL garantis devaient être passés par pertes et profits¹². Cependant, les pratiques en vigueur en matière d'octroi de prêts affaiblissent le potentiel de croissance de la Tunisie, compromettent la réforme de la politique monétaire et entravent la réalisation de vrais progrès vers l'ouverture du compte de capital.

¹⁰ Les recettes fiscales ont baissé d'un demi point de pourcentage du PIB non agricole en 2003.

¹¹ En fait, le transfert de profit effectif était supérieur de plus de 0,5 point de pourcentage du PIB au montant prévu dans le budget.

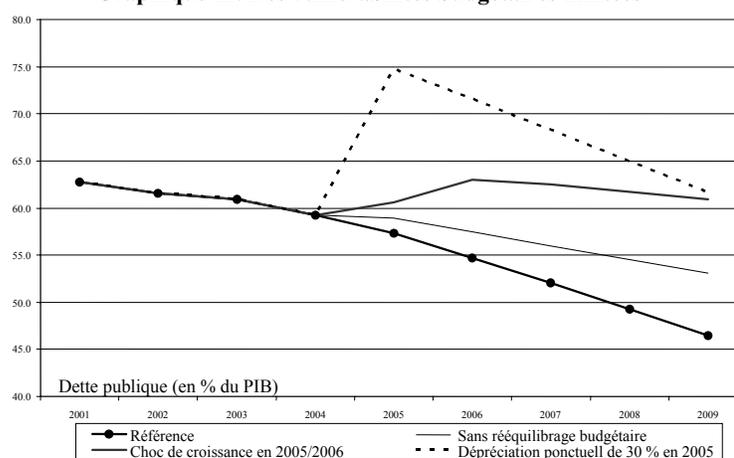
¹² Selon le PESF de 2002, le coût serait d'environ 1 % du PIB.

14. **Les autorités partagent l'opinion des services du FMI selon laquelle il est urgent de remédier à ces déficiences; la BCT met en œuvre des mesures correctives en conséquence.** En 2003 la BCT a créé une unité chargée de contrôler la stabilité du système financier. La modification de la réglementation inclut l'interdiction de distribution de dividendes par les banques insuffisamment provisionnées, ainsi qu'une loi comptable visant à faciliter le contrôle des risques consolidés. Par ailleurs, les autorités veulent rendre les provisions pleinement déductibles du revenu imposable et faciliter le passage des prêts par pertes et profits. Les services du FMI ont salué ces mesures tout en insistant sur le besoin de constater l'existence de prêts douteux en les provisionnant et, si nécessaire, d'accroître les fonds propres tout en faisant un moindre usage des sûretés et des garanties. Une telle politique encouragera les banques à intégrer pleinement le risque de crédit dans leur politique de prêt et encouragera l'allocation de crédits aux secteurs rentables. Les autorités ont indiqué qu'elles avaient l'intention de renforcer le recouvrement des créances en incitant les banques à faire valoir leurs sûretés et garanties. Elles entendent aussi prendre des mesures pour faciliter le rééchelonnement de la dette dans le secteur du tourisme. Les services ont souligné qu'une réduction durable du fardeau des NPL exigeait l'adoption de méthodes modernes d'évaluation du risque, le renforcement de l'autonomie de la BCT pour assurer une application plus stricte des sanctions à l'encontre des banques affichant une insuffisance de provisions ou de fonds propres et, enfin, la réduction du rôle de l'État dans le secteur financier.

C. La stratégie d'assainissement des finances publiques

15. **Bien que la viabilité des finances publiques ne suscite pas de préoccupations particulières, les services ont préconisé une réduction de la dette pour renforcer la confiance et accroître la souplesse de la politique budgétaire.** À plus de 60 % du PIB, la dette publique est supérieure à la moyenne (50 %) des pays à marché émergent vulnérables. Il importe de réduire le ratio dette/PIB pour préserver la

Graphique 12. Des vulnérabilités budgétaires limitées



confiance dans la monnaie dans le contexte de l'assouplissement du régime de change et du renforcement du rôle de la politique monétaire. Les services du FMI ont conseillé aux autorités de profiter des bonnes perspectives économiques de la Tunisie — conjuguées aux taux à la fois fixes et faibles dont est assortie une part substantielle de la dette extérieure du pays — pour ramener le ratio dette/PIB en dessous de 50 %. En conséquence, le déficit budgétaire devrait être maintenu en dessous de 3 % à court terme et progressivement abaissé à 1,5 % – 2 % à moyen terme. Les autorités partagent cet avis, mais leur tâche est

compliquée par la faible élasticité globale du système fiscal et le niveau élevé de la masse salariale.

16. **Les autorités ont pris des mesures pour améliorer la perception de l'impôt et conviennent avec les services du FMI qu'il faudra peut-être réformer le système fiscal plus en profondeur.** À l'avenir, les pressions sur les recettes s'intensifieront du fait de la réduction inévitable des recettes douanières sous l'effet de la réforme des tarifs douaniers¹³, la place accrue des exportations dans l'économie et la baisse attendue à moyen terme des transferts de bénéfices des entreprises publiques du fait de leur privatisation. Aussi, les autorités prennent-elles des mesures en vue d'améliorer le recouvrement de l'impôt. On notera à ce sujet l'extension de la TVA aux services de télécommunications en 2003. Les services du FMI, en outre, ont conseillé aux autorités d'éliminer progressivement les exonérations fiscales et d'élargir l'assiette de l'impôt direct¹⁴. Les autorités envisagent de solliciter l'assistance technique du FMI dans ces domaines.

17. **S'agissant des dépenses, la masse salariale (12 % du PIB) continue de peser sur les finances publiques et constitue un facteur de rigidité en matière de politique budgétaire.** En conséquence, les services du FMI ont conseillé aux autorités d'envisager une réforme de la fonction publique tant du point de vue du système de rémunération que de la taille des effectifs. Les autorités, cependant, estiment que leur marge de manœuvre est limitée en ce qui concerne une réduction substantielle de la masse salariale à moyen terme, car les effectifs des services de santé et d'éducation constituent une grande partie des dépenses salariales. Elles soulignent l'importance de l'éducation dans la réussite de la stratégie de développement de la Tunisie. S'agissant des autres dépenses, les subventions sur les produits pétroliers et les produits alimentaires de première nécessité représentent pour l'État un coût annuel d'environ 0,5 %–1 % du PIB. En outre, du fait des fluctuations mondiales des cours des produits de base, l'État n'exerce qu'un contrôle limité sur ces coûts comme l'ont montré les effets de la récente hausse du cours du pétrole. Les autorités conviennent que la poursuite de la libéralisation complète des prix, conjuguée à des transferts bien ciblés, pourrait engendrer des économies substantielles. À terme, l'efficacité des dépenses publiques pourrait être améliorée par l'instauration prévue d'un système budgétaire basé sur les résultats.

D. Stratégie à moyen terme pour accélérer et maintenir la croissance

18. **La Tunisie a la capacité d'améliorer ses résultats économiques (déjà solides) et, à terme, de s'élever au niveau des pays de la tranche inférieure de l'OCDE.** Pour ce faire,

¹³ L'essentiel des effets de la réduction des tarifs s'est déjà fait sentir, puisque les taxes commerciales sont passées de quelque 5 % du PIB au début des années 90 à 1,7 % en 2003. Selon les projections, cependant, ce ratio devrait encore baisser d'au moins 0,5 point de pourcentage du PIB à moyen terme.

¹⁴ La plupart des exonérations fiscales concernent le secteur *off-shore*. On trouvera une analyse de la question dans SM/03/246, 10/7/03.

il lui faudra modifier son cadre de politique macroéconomique et prendre des mesures en faveur de l'investissement dans le secteur privé et l'accroissement de la productivité dans l'ensemble de l'économie. Il est donc essentiel de poursuivre la libéralisation en cours et d'améliorer le climat des affaires. La politique d'exportation restera la pierre angulaire de la stratégie de développement de la Tunisie en permettant une croissance élevée et en assurant la viabilité externe. De ce point de vue, l'expiration imminente de l'AMF constitue un défi supplémentaire. À ce sujet, l'intégration en cours avec l'UE dans le cadre de la nouvelle Politique européenne de voisinage est l'occasion d'accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles. Pour bénéficier pleinement de cette initiative, la Tunisie doit harmoniser ses structures politiques, économiques, juridiques et institutionnelles avec les normes européennes. Les services du FMI ont recommandé une accélération des efforts entrepris pour finaliser un programme ambitieux avec la Banque mondiale dans le cadre du PACE IV.

Encadré 5. Tunisie — Cadre macroéconomique pour 2005–2009

Le cadre macroéconomique à moyen terme projeté pour la période 2005–09 une croissance annuelle moyenne du PIB réel de 6 % accompagnée d'une baisse continue et substantielle du chômage. Cet objectif de croissance nécessite une hausse de l'investissement brut d'environ 0,5 % du PIB à moyen terme et une croissance annuelle moyenne de la productivité totale des facteurs de 0,8 %. La réalisation de ces objectifs exige cependant le renforcement du cadre macroéconomique et l'accélération des réformes structurelles.

Selon les projections, le déficit du compte des transactions courantes passera de 3 % du PIB en 2005 à 2,7 % en 2009. Cette amélioration serait due essentiellement à une hausse du tourisme et des exportations de marchandises non énergétiques. Après un ralentissement initial de la croissance des exportations dû à l'expiration de l'AMF en janvier 2005, les exportations devraient croître en moyenne d'environ 6,5 % par an durant la période 2006–09 du fait de la diversification et de l'amélioration de la compétitivité.

Les emprunts extérieurs nets devraient rester constants à moyen terme, ce qui permettra une baisse progressive du niveau de la dette extérieure de 58,5 % du PIB fin 2004 à 47 % fin 2009. Selon les prévisions, les réserves continueront de se monter à environ 3 mois d'importations.

Le déficit de l'administration centrale devrait passer de 2,8 % du PIB en 2004 à 1,7 % en 2009 (hors dons et produit des privatisations). En conséquence, la dette publique consolidée passera de 59 % du PIB fin 2004 à 46,5 % fin 2009.

Réforme du cadre de politique macroéconomique

19. **Pour parachever l'ouverture de l'économie tunisienne, les autorités préparent la libéralisation progressive du compte de capital extérieur en étroite collaboration avec les services du FMI.** Outre le renforcement de la politique budgétaire, cette libéralisation nécessitera une réforme simultanée de la politique monétaire et de la politique de change.

Développement des marchés financiers et cadre de politique monétaire

20. **Les préparatifs visant à dynamiser la politique monétaire dans le cadre du ciblage de la masse monétaire au sens large sont à un stade avancé.** La BCT a élaboré un mécanisme de prévision de la base monétaire (objectif opérationnel) et de la masse monétaire au sens large, qui est testé parallèlement au cadre existant. En outre, la BCT a procédé récemment à des appels d'offre de quantités de monnaie de base à des taux multiples, compatibles avec la stratégie de ciblage de la monnaie centrale. Les autorités et les services du FMI s'accordent à penser que la BCT pourra adopter un mécanisme de ciblage effectif dès lors que les marchés financiers auront gagné en profondeur, qu'un mécanisme de prévision de l'inflation aura été élaboré et que le risque de change se sera dissipé.

21. **La mission a réaffirmé que le ciblage de la base monétaire devait s'accompagner d'un renforcement du rôle du marché monétaire dans le recyclage de la liquidité.** L'existence d'un marché monétaire profond et efficace est nécessaire pour que les taux d'intérêt réagissent à la situation de liquidité, qui est elle-même une condition préalable à l'existence d'un robuste mécanisme de transmission de la politique monétaire. À ce sujet, une nouvelle loi, en instance de promulgation, a été votée en 2003 sur les accords de pension. L'approfondissement du marché dépendra aussi de la disponibilité des titres d'État, qui sont les actifs privilégiés de sécurisation des transactions du marché monétaire. Aussi, est-il important d'assurer une présence à toutes les échéances sur le marché des titres : il faudra peut-être donc réexaminer la décision de modifier le profil des échéances des bons du Trésor au détriment des échéances les plus courtes.

Politique de change et ouverture du compte de capital

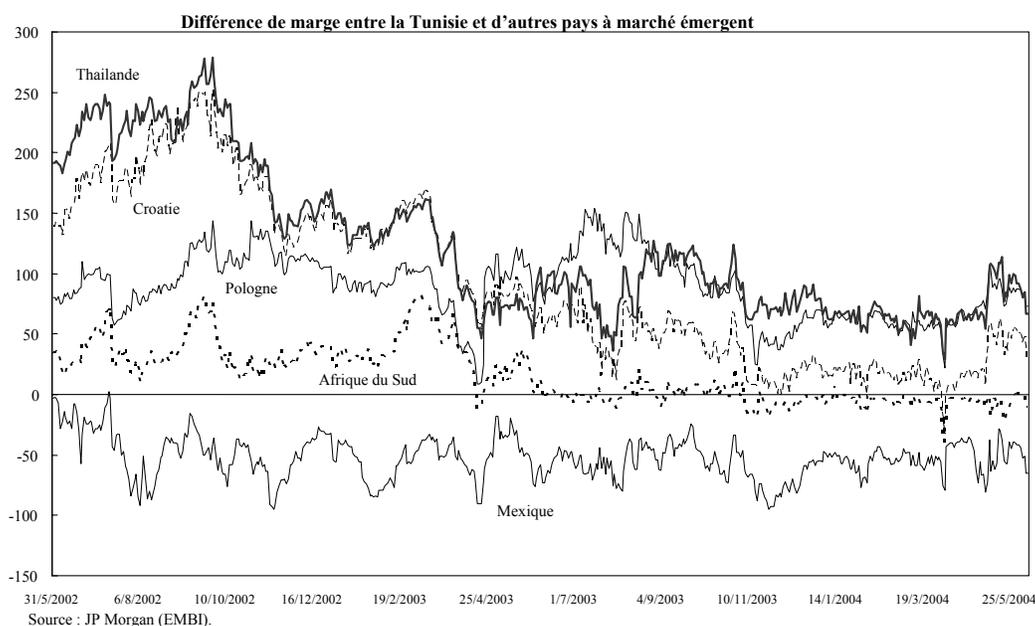
22. **En raison de l'accès limité du secteur privé aux marchés des capitaux internationaux, la balance des paiements a été surtout financée par l'emprunt public.** La notation de première qualité attachée à la dette souveraine tunisienne a considérablement facilité l'accès de l'État aux marchés des capitaux internationaux (encadré 6), mais il en est résulté une importante dette en devises. En permettant au secteur privé de solliciter les capitaux étrangers, la Tunisie diversifiera les sources de financement de sa balance des paiements et se créera de nouvelles sources de devises.

23. **Par ailleurs, il est possible de réduire l'exposition de la Tunisie au risque de change dans la mesure où des non-résidents sont prêts à détenir des créances libellées en dinars.** Dans cet esprit, les autorités ont commencé à ouvrir de façon limitée le marché national des valeurs mobilières à la participation étrangère, en 2004, conformément aux recommandations du FMI et de la Banque mondiale. Les services du FMI ont souligné combien il était important, pour assurer la réussite de cette mesure, de poursuivre l'amélioration de la gestion de la dette publique en vue de rendre le marché plus liquide.

Encadré 6. Récents développements dans la dette souveraine tunisienne

La prime sur la dette souveraine tunisienne s'est considérablement amenuisée ces dernières années en comparaison d'autres économies émergentes dotées de notations similaires (BBB-/BBB/BBB+). La marge de la Tunisie, depuis longtemps inférieure à celle du Mexique, équivaut maintenant globalement à celle de l'Afrique du Sud et de la Croatie.

La dernière émission d'euro-obligations tunisiennes, qui a eu lieu en mars 2004, a permis de lever 450 millions d'euros avec une marge de 119 points de base. Initialement fixé à 300 millions d'euros, le montant de l'émission a été relevé du fait de la sursouscription des titres dans une proportion de près de 3 pour 1. L'échéance était de 7 ans.



24. **Les autorités et les services du FMI s'accordent à penser que la pleine convertibilité du dinar doit être précédée de l'instauration progressive d'un régime de change flexible.** En conséquence, ces dernières années, les autorités se sont progressivement écartées de leur politique initiale consistant à maintenir le taux de change effectif réel à un niveau constant. Les services du FMI ont souligné qu'un marché des changes profond et efficient était nécessaire pour que les forces du marché puissent pleinement déterminer les taux de change. Ils ont salué le récent assouplissement de l'obligation de cession de devises et ont prôné son élimination¹⁵. De surcroît, les services ont encouragé la BCT à délier les banques de l'obligation de transférer quotidiennement leurs soldes de change à la banque

¹⁵ Les obligations de cession de devises ont été ramenées de 50 à 30 % des recettes d'exportation.

centrale (le nivellement). Les autorités ont fait savoir qu'elles élaboraient une législation visant à abolir cette obligation. Les services ont réaffirmé en outre que la BCT devrait cesser d'afficher les écarts entre les cours acheteur et vendeur de devises, afin de permettre aux forces du marché de jouer un rôle accru dans la détermination du taux de change. Une telle mesure n'empêcherait pas la BCT d'intervenir sur le marché pour mener sa politique de change.

Réformes structurelles

25. **S'il est vrai que c'est d'abord à la Banque mondiale que revient la tâche de soutenir les réformes structurelles entreprises par les autorités, les services du FMI ont pressé celles-ci d'éliminer les obstacles structurels à une croissance forte et durable.** Outre la réforme du secteur financier, les entretiens ont porté sur la libéralisation des échanges commerciaux et du marché du travail.

Libéralisation du commerce extérieur

26. **La Tunisie a eu raison de mettre l'accent sur son intégration commerciale avec l'UE compte tenu de la proximité géographique et des liens historiques existant entre les deux parties.** Cependant, il existe un vaste potentiel non exploité d'échanges commerciaux avec les pays non membres de l'UE (encadré 7). Pour cette raison et compte tenu du niveau encore élevé des tarifs NPF, les services du FMI ont recommandé à la Tunisie de poursuivre la libéralisation multilatérale de ses échanges parallèlement à ses efforts d'intégration avec l'UE¹⁶. Le FMI, en outre, a souligné le besoin de libéraliser le secteur des services, notamment les télécommunications, la distribution et les transports. Les autorités ont fait remarquer qu'elles avaient entrepris de libéraliser les échanges sur le plan multilatéral, la réduction et la simplification des tarifs NPF dans la loi de finances de 2004 n'étant qu'une des étapes d'un processus permanent. À ce propos, elles ont indiqué que la loi de finances de 2005 contiendrait d'autres réductions de tarifs NPF. Enfin, elles ont réaffirmé que l'indice de restriction au commerce du FMI surestime le degré de fermeture du régime commercial tunisien en ce sens qu'il ne reflète pas correctement la libéralisation qui a eu lieu avec l'UE.

¹⁶ Les tarifs NPF moyens sont de 32,7 % pour l'ensemble des produits, 22,5 % pour les produits industriels et 68 % pour les produits agricoles.

Encadré 7. La Tunisie exploite-t-elle pleinement son potentiel commercial ?¹

L'analyse utilise un modèle de gravitation des échanges commerciaux bilatéraux qui intègre la taille des partenaires commerciaux, leur emplacement géographique et leur structure économique, ainsi que leurs liens linguistiques et coloniaux. Ce modèle a donné les résultats suivants :

Les échanges commerciaux agrégés de la Tunisie avec l'UE dépassent largement les prévisions du modèle, mais un important potentiel commercial subsiste. Un examen plus détaillé du commerce UE-Tunisie révèle que l'écart substantiel existant entre le niveau projeté et le niveau effectif des échanges commerciaux s'explique par la taille particulièrement importante des échanges entre la Tunisie et un petit nombre de pays, à savoir la France et l'Italie. Dans le même temps, la Tunisie commerce peu avec la moitié des pays membres de l'UE, notamment le Royaume-Uni.

Le potentiel commercial non exploité se situe avant tout en dehors de l'UE, notamment au Japon et aux États-Unis. La Tunisie doit donc accélérer la libéralisation multilatérale de ses échanges tout en poursuivant avec l'UE une intégration déjà bien avancée. Au niveau régional, l'Algérie représente une possibilité importante d'accroissement des échanges. Le renforcement des efforts d'intégration régionale pourrait donc avoir des effets notables sur le volume total des échanges commerciaux de la Tunisie.

La grande disparité des échanges commerciaux de la Tunisie avec les pays de l'UE laisse à penser que les accords d'association avec l'Union européenne n'ont pas provoqué de distorsions notables du régime commercial. Le niveau très élevé des échanges avec un grand nombre de pays non membres de l'UE renforce cette impression, même s'il serait utile, avant de tirer des conclusions définitives, de procéder à une analyse plus poussée examinant la variation des résultats commerciaux au fil des années.

^{1/} Voir le document de synthèse *Is Tunisia Trading to its Potential?* (la Tunisie exploite-t-elle pleinement son potentiel commercial ?), à paraître.

27. **Les services du FMI ont souligné aussi l'importance de la réduction des obstacles non tarifaires.** Notons à ce sujet que les autorités ont rationalisé les procédures douanières en mettant en place le réseau douanier intégré *Tunisia Trade Net*, en introduisant récemment un système sélectif de contrôle douanier et en simplifiant les contrôles techniques. Cependant, bien que les délais de dédouanement aient été nettement réduits, il est nécessaire d'aller plus loin dans ce domaine, afin, notamment, de permettre à la Tunisie d'exploiter au maximum sa proximité géographique avec l'Europe. Les autorités ont indiqué qu'elles avaient commencé à étudier la possibilité de démanteler les monopoles publics d'importation¹⁷.

Accroître la souplesse du marché du travail

28. **La mission a discuté avec les autorités de la nécessité d'assouplir le marché pour faciliter la réallocation de la main d'œuvre en réponse aux mutations structurelles de**

¹⁷ Les monopoles d'État portent sur les importations de produits pétroliers, de céréales, de produits pharmaceutiques, de café et de sucre.

l'économie. La création d'emplois étant une des grandes priorités du gouvernement, les autorités ont créé des contrats de travail temporaire, qui ont contribué à abaisser le taux de chômage d'un point de pourcentage (à 14,3 %) ces deux dernières années. Parmi les autres mesures importantes prises dans ce domaine figurent la mise en œuvre d'une politique dynamique visant à rapprocher l'offre et la demande d'emplois et un programme de recyclage professionnel visant à adapter la main d'œuvre à l'évolution du marché du travail.

29. **Les services du FMI ont noté, cependant, que la complexité de la réglementation et des procédures régissant les licenciements pouvait limiter la création d'emplois permanents.** Selon les simulations, l'élimination des restrictions aux licenciements aurait un effet positif sur les créations d'emplois, même si elle ne résoudrait le problème du chômage en Tunisie (encadré 8). Aussi, la réduction du chômage passe-t-elle avant tout par le maintien d'une croissance forte et durable.

Encadré 8. La suppression des restrictions aux licenciements réduirait-elle le chômage en Tunisie ?¹

Le gouvernement réalise bien que la promotion de l'emploi et l'encouragement à la réallocation de la main d'œuvre face aux mutations structurelles de l'économie exigent un marché de l'emploi souple.

La réglementation protectrice et complexe du travail en vigueur en Tunisie nuit à la flexibilité du marché du travail. La réglementation des licenciements est encore rigide et protectrice : les licenciements pour motifs économiques sont fortement réglementés et il existe une forte ingérence de l'État dans ce domaine.

La croissance n'a que partiellement contribué à la création d'emplois. Alors que la croissance économique a enregistré un taux annuel moyen d'environ 5 % durant les dix dernières années, le taux de chômage n'a baissé que de 2 points de pourcentage durant la même période.

Les exercices de simulation indiquent que la suppression des restrictions aux licenciements contribuerait à accroître l'emploi, sans pour autant résoudre le problème du chômage en Tunisie. Selon les résultats d'un exercice réalisé avec un modèle d'appariement intégrant des restrictions aux licenciements, la suppression de ces restrictions réduirait le chômage d'un point de pourcentage. Bien que positif, un tel effet n'est pas suffisant pour ramener le chômage à un niveau acceptable.

¹ Voir le document de synthèse *Employment Protection and Unemployment: Tunisia's Experience* (protection de l'emploi et chômage : l'expérience tunisienne), à paraître.

E. Autres questions

30. **La Tunisie a adopté une loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.** La promulgation de cette loi représente une amélioration substantielle du dispositif tunisien de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La banque centrale est en train d'élaborer les textes d'application.

31. **Les services du FMI ont encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts en faveur du renforcement de l'intégration régionale.** Les autorités reconnaissent que les vastes marchés non exploités du Maghreb pourraient fournir une source de croissance supplémentaire à la Tunisie.

32. **La Tunisie continue d'améliorer la qualité et la diffusion de ses statistiques économiques et financières dans le cadre de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), à laquelle elle a adhéré en 2001.**

III. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

33. **L'économie tunisienne continue d'enregistrer de bons résultats et figure parmi les premiers pays de la région en ce qui concerne la croissance et les réformes favorisant les mécanismes du marché.** Après avoir bien résisté aux chocs de 2001–02, l'économie se redresse, tandis que la position extérieure se renforce. Cette performance est le résultat de politiques structurelles et macroéconomiques solides et clairvoyantes. À l'heure actuelle, le principal défi de la Tunisie consiste à renforcer cette performance pour atteindre les niveaux de revenu des pays de la tranche inférieure de l'OCDE et poursuivre la réduction du chômage.

34. **L'avenir à court terme est favorable, la Tunisie étant bien placée pour tirer parti du raffermissement prévu de la demande européenne.** La reprise du tourisme, le dynamisme des exportations et la vigueur de l'agriculture augurent d'une reprise généralisée.

35. **Dans ce contexte, la politique monétaire est empreinte d'une prudence appropriée.** La récente accélération de l'inflation ne semble être le résultat ni des pressions de la demande, ni des effets du taux de change et n'exige donc pas de resserrement monétaire. D'un autre côté, comme la reprise gagne de l'élan, il ne semble pas que la BCT puisse abaisser davantage ses taux directeurs.

36. **La flexibilité croissante du régime de change a entraîné une amélioration de la compétitivité extérieure et un renforcement de la position extérieure.** Le maintien de cette politique contribuera à atténuer les effets de la reprise de la demande intérieure sur le compte des transactions courantes et va dans le sens de l'objectif des autorités consistant à instaurer ultérieurement un régime de change flottant.

37. **Au fil des années, la politique budgétaire a cherché à assainir progressivement les finances publiques et a permis d'assurer leur viabilité.** Les autorités ont poursuivi leurs efforts de rééquilibrage budgétaire, même en 2002 en dépit du fait que la croissance traversait alors une phase d'atonie. Ces efforts visent à réduire le ratio dette public/PIB, qui reste supérieur à celui des pays émergents dotés d'une notation similaire. Cependant, l'affaiblissement des recettes fiscales a empêché la réduction du déficit en 2003. En outre, le déficit ne baissera probablement en 2004 que grâce à un niveau de recettes non fiscales nettement plus élevé que celui des prévisions budgétaires. Pour renforcer la crédibilité de leurs objectifs de réduction de la dette à moyen terme, les autorités devront prendre des

mesures capables de permettre le maintien du déficit budgétaire de 2005 au niveau de 2004 en dépit de la baisse prévue des recettes non fiscales. Les services du FMI jugent encourageantes les mesures prises par les autorités pour contrer la tendance à la baisse des recettes fiscales, mais recommandent de procéder à un vaste réexamen du régime fiscal en vue d'en accroître l'élasticité. En conséquence, les services du FMI sont heureux que les autorités aient émis le souhait de solliciter leur assistance technique dans ce domaine.

38. **S'agissant des dépenses, les autorités devraient compléter leur politique de réduction progressive du coût budgétaire des subventions alimentaires et des subventions aux prix pétroliers par un allègement du coût de la masse salariale.** Elles devraient examiner les avantages que représenterait une vaste réforme de la fonction publique, susceptible à la fois de produire des économies et d'améliorer la qualité des services.

39. **La situation du secteur bancaire suscite des préoccupations.** S'il est vrai que les lacunes du secteur bancaire ne seront sans doute pas une source d'instabilité macroéconomique à court terme, elles ont néanmoins pour effet de renchérir le capital et d'entraver le programme des autorités visant à libéraliser le compte de capital extérieur et réformer le cadre de politique monétaire. Si on ne les corrige pas, ces déficiences seront une vulnérabilité majeure, susceptible de compromettre les perspectives de croissance à moyen terme de la Tunisie. Il est rassurant de constater qu'en plus de mettre en œuvre plusieurs recommandations du PESF, les autorités ont intensifié leurs efforts pour encourager les banques à faire valoir leurs garanties et donc améliorer le recouvrement des NPL. Cependant, la réduction durable des NPL nécessite l'adoption de règles de provisionnement plus strictes, la mise en œuvre de méthodes modernes d'évaluation du crédit et l'application de sanctions à l'encontre des banques dont les provisions et les fonds propres sont insuffisants. La réduction de l'intervention de l'État dans le secteur financier faciliterait certainement cette tâche.

40. **À moyen terme, il est essentiel de donner une nouvelle vigueur aux réformes structurelles pour élever le revenu de la Tunisie au niveau des pays de la tranche inférieure de l'OCDE.** L'expiration imminente de l'AMF rend le rehaussement de la productivité et l'accroissement de l'investissement privé encore plus nécessaires. La stratégie de réforme structurelle des autorités est élaborée dans le cadre de la nouvelle Politique européenne de voisinage de l'UE et l'élaboration du PACE IV de la Banque mondiale qui met pertinemment l'accent sur l'amélioration du climat de l'investissement privé.

41. **L'intégration commerciale avec l'UE a bénéficié à la Tunisie en l'amenant à ouvrir son économie au commerce extérieur et à l'investissement étranger.** Cependant, la poursuite de la libéralisation de ses échanges au plan multilatéral pourrait aussi lui procurer de grands avantages. Les services du FMI encouragent les autorités à réduire davantage les tarifs NPF dans le cadre de la loi de finances de 2005. La libéralisation des services, en particulier la distribution et les transports, pourrait aussi accroître le potentiel de croissance du pays.

42. **La réduction du taux de chômage élevé de la Tunisie exige une stratégie de croissance, mais aussi une plus grande souplesse du marché du travail.** Le surcroît de flexibilité introduit récemment en matière d'embauche — grâce à la création des contrats de travail temporaire — semble avoir contribué à la baisse du taux de chômage. Les autorités devraient envisager l'assouplissement des restrictions aux licenciements, afin de permettre au marché du travail de mieux s'adapter aux mutations structurelles de l'économie.

43. **Les autorités ont accomplis des progrès dans le renforcement du cadre de politique monétaire et de politique de change.** Ces changements sont nécessaires pour libéraliser le compte de capital extérieur, mais aussi pour renforcer les effets des réformes structurelles. La BCT est maintenant prête à adopter un mécanisme de ciblage de la masse monétaire, dont la mise en œuvre nécessitera, cependant, la poursuite de la mise en œuvre de mesures d'approfondissement du marché monétaire.

44. **La politique de change des autorités s'est déjà écartée de la règle du taux de change effectif réel et vise à introduire progressivement un régime de change à taux flottant — condition nécessaire au maintien d'une certaine indépendance de la politique monétaire dans le cadre d'un compte de capital ouvert.** La réduction du rôle de la BCT dans la détermination du taux de change passe par l'approfondissement du marché des changes. L'ouverture limitée du marché des titres d'État aux investisseurs étrangers, l'assouplissement de l'obligation de cession des devises et l'élimination du *nivellement* accroîtront le rôle des forces du marché dans la détermination du taux de change. Dans cet ordre d'idée, la BCT devrait aussi cesser d'afficher les écarts entre cours acheteur et cours vendeur de devises.

45. **Les services du FMI soutiennent la démarche des autorités consistant à libéraliser progressivement le compte de capital.** La suppression de la réglementation des opérations en capital pourrait stimuler l'investissement, activer le développement des marchés financiers intérieurs et faciliter le financement de la balance des paiements. Cependant, la poursuite de la libéralisation du compte de capital exige que la Tunisie remédie d'abord aux déficiences de son secteur bancaire.

46. **Les services du FMI félicitent les autorités pour leur détermination à assurer la transparence de la politique économique.** La Tunisie a publié les conclusions des missions du FMI et publie régulièrement les rapports des services de ce dernier sur les consultations au titre de l'article IV.

47. Il est proposé que la prochaine consultation au titre de l'article IV ait lieu durant le cycle habituel de 12 mois.

Tableau 1. Tunisie — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2000–04

	2000	2001	2002	Est. 2003	Proj. 2004
Production et revenu (pourcentage de variation)					
PIB nominal	8.2	7.7	4.0	7.9	9.3
PIB réel	4.7	4.9	1.7	5.6	5.6
Déflateur du PIB	3.3	2.7	2.3	2.2	3.5
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	3.0	1.9	2.8	2.8	3.4
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	23.1	23.5	21.6	22.2	22.0
Investissement brut (en pourcentage du PIB)	27.3	27.8	25.2	25.1	24.5
Secteur extérieur (pourcentage de variation)					
Exportations de biens, f.à.b. (en \$ EU)	-0.4	13.2	3.8	17.1	11.0
Importations de biens, f.à.b. (en \$ EU)	1.0	11.2	-0.2	14.7	9.8
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	7.3	15.7	1.9	7.2	0.9
Importations de biens, f.à.b. (volume)	6.5	13.6	-2.4	3.4	0.6
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-11.6	-12.0	-10.1	-9.1	-8.5
Transactions courantes, dons exclus (en % du PIB)	-4.2	-4.3	-3.5	-2.9	-2.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-2.1	-0.2	-0.4	-1.5	...
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-1.7	-2.4	-1.1	-4.1	...
Administration centrale (en pourcentage du PIB) 2/					
Recettes totales, dons et privatisations exclus	24.0	24.0	24.4	23.7	23.4
Dépenses totales et prêts nets	27.9	27.8	27.9	27.1	26.2
Solde de l'administration centrale, dons et privatisations exclus	-3.9	-3.8	-3.5	-3.5	-2.8
Solde de l'administration centrale, dons et privatisations inclus	-3.7	-3.5	-3.1	-3.2	-2.6
Dettes publiques totales (extérieure et intérieure)	60.8	62.8	61.6	60.9	59.2
Monnaie et crédit (pourcentage de variation)					
Crédit à l'économie	24.2	11.5	6.5	6.2	7.7
Monnaie au sens large (M3) 3/	14.7	10.3	4.5	6.8	9.3
Vitesse de circulation (PIB/M3)	1.882	1.839	1.830	1.849	1.849
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en %, fin de période)	5.88	5.94	5.91	5.00	...
Réserves officielles					
Réserves officielles brutes (milliards \$ EU, fin de période)	1.8	2.0	2.3	3.0	3.2
En mois d'importations de biens et services, c.a.f.	2.4	2.3	2.7	3.0	2.9
Dettes extérieures totales					
Dettes extérieures (en milliards de dollars EU) 4/	11.4	11.6	13.7	16.1	16.2
Dettes extérieures (en pourcentage du PIB) 4/	58.4	58.1	65.2	64.4	57.4
Ratio du service de la dette (% des exportations BSNCRF)	22.6	15.6	17.2	15.1	19.0
Indicateurs du marché financier					
Indice boursier 5/	1443	1267	1119	1250	1332
Postes pour mémoire :					
PIB aux prix courants (en millions de DT)	26,685	28,741	29,890	32,261	35,255
PIB aux prix courants (en milliards de dollars EU)	19.5	20.0	21.3	25.0	28.2
PIB par habitant (dollars EU)	2,036	2,068	2,181	2,535	2,822
Population (millions)	9.6	9.7	9.8	9.9	10.0
Taux de change : dinar/dollar EU (moyenne)	1.37	1.44	1.42	1.29	...

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Système des avis d'information.

2/ À l'exclusion des comptes de sécurité sociale.

3/ Banques créatrices de monnaie.

4/ La dette extérieure à court terme comprend les dépôts des non-résidents et exclut la dette commerciale.

5/ TUNINDEX. (1000 = 4/1/1998). En 2004 : le 10 septembre 2004.

Tableau 2. Tunisie — Balance des paiements, 2000–04

(en millions de dollars EU)

	2000	2001	2002	Est. 2003	Proj. 2004
Compte des transactions courantes	-821	-863	-746	-730	-701
Balance commerciale	-2,251	-2,391	-2,124	-2,270	-2,401
Exportations	5,836	6,606	6,857	8,027	8,909
Énergie	705	610	641	801	798
Hors énergie	5,131	5,996	6,215	7,226	8,110
Importations	-8,087	-8,997	-8,980	-10,297	-11,310
Énergie	-874	-885	-863	-1,130	-1,150
Hors énergie	-7,214	-8,112	-8,117	-9,166	-10,160
Services et transferts (net)	1,430	1,528	1,378	1,539	1,700
Rémunération des facteurs non comprise	1,615	1,550	1,301	1,362	1,617
dont : tourisme	1,527	1,627	1,422	1,477	1,743
Rémunération des facteurs comprise et transferts (net)	-185	-22	77	177	83
dont : envois de fonds des travailleurs émigrés	795	927	1,070	1,250	1,359
intérêts payés sur la dette extérieure	-515	-485	-516	-572	-681
Compte de capital et d'opérations financières	578	1,123	885	1,113	919
Dons exclus	569	1,067	802	1,047	815
Compte de capital	3	53	76	59	96
Compte financier	575	1,070	810	1,054	823
Investissement direct étranger (net)	730	443	801	553	821
Prêts à moyen et à long terme (net)	223	883	766	806	178
Décaissements	1,596	1,842	1,874	1,874	1,802
Amortissement	-1,373	-959	-1,108	-1,068	-1,624
Capitaux à court terme	-348	-231	-723	-271	-176
Erreurs et omissions (besoin de financement inclus)	-30	-24	-34	-34	0
Balance globale	-242	260	140	383	218
Variations des réserves brutes 1/	465	-154	-349	-653	-193
Utilisation des ressources du FMI	40	31	0	0	0
Autres actifs, net (augmentation -)	425	-185	-349	-653	-193
Postes pour mémoire :					
Solde extérieur courant/PIB (en pourcentage)	-4.2	-4.3	-3.5	-2.9	-2.5
Réserves (en milliards de dollars EU)	1.8	2.0	2.3	3.0	3.2
Réserves en mois d'importations de biens et services	2.4	2.3	2.7	3.0	2.9
Dette extérieure à moyen et à long terme (en milliards de dollars EU)	9.9	10.2	12.1	14.3	14.4
Dette extérieure à moyen et à long terme/PIB (en pourcentage)	51.0	51.2	57.5	57.0	51.0
Dette extérieure à court terme (en milliards de dollars EU) 2/	1.5	1.4	1.6	1.8	1.8
Dette extérieure à court terme/PIB (en pourcentage) 2/	7.5	6.9	7.8	7.4	6.4
Ratio du service de la dette (en % des exportat. de biens et services)	22.6	15.6	17.2	15.1	19.0
Croissance réelle des exportations de biens (en pourcentage)	7.3	15.7	1.9	7.2	0.9
Hors énergie	6.3	19.0	-0.8	5.4	3.3
Croissance réelle des importations de biens (en pourcentage)	6.5	13.6	-2.4	3.4	0.6
Hors énergie	7.4	13.6	-4.2	0.6	1.5

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Diffère de la balance globale en raison d'effets de valorisation.

2/ La dette extérieure à court terme comprend les dépôts des non-résidents, mais pas la dette commerciale.

Tableau 3. Tunisie — Opérations financières de l'administration centrale, 2001–09 1/

	2001	2002	Est.		Projections				
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
(en millions de dinars)									
Total des recettes, dons et produits des privatisations	6,994	7,748	7,716	8,670	8,853	9,618	10,473	11,436	12,466
Total des recettes	6,904	7,290	7,632	8,261	8,644	9,418	10,273	11,236	12,266
Recettes fiscales	6,222	6,429	6,654	7,177	7,754	8,489	9,304	10,227	11,218
dont : impôts sur le revenu	1,828	2,025	2,177	2,364	2,540	2,791	3,067	3,377	3,716
TVA	1,930	1,895	2,006	2,233	2,442	2,720	3,032	3,389	3,774
taxes sur le commerce extérieur	655	595	554	547	577	585	593	603	606
Recettes non fiscales	683	854	960	1,075	890	929	968	1,009	1,048
Revenu du capital	0	7	19	9	0	0	0	0	0
Total des dépenses et prêts nets	7,988	8,326	8,752	9,246	9,691	10,451	11,286	12,199	13,169
Total des dépenses	7,886	8,230	8,622	9,221	9,691	10,451	11,286	12,199	13,169
Dépenses courantes	5,659	5,997	6,317	6,873	7,123	7,609	8,140	8,712	9,305
Salaires et traitements	3,392	3,645	3,937	4,239	4,544	4,871	5,222	5,598	6,001
Biens et services	623	627	658	638	687	749	818	893	976
Intérêts payés	885	915	904	1,000	1,004	1,063	1,135	1,215	1,284
dette intérieure	396	380	359	400	409	450	511	564	606
dette extérieure	489	535	546	600	595	613	624	651	678
Transferts et subventions	758	809	819	894	887	926	965	1,006	1,045
Autres dépenses (non allouées)	0	0	0	102	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	2,228	2,233	2,305	2,348	2,568	2,842	3,146	3,487	3,864
Investissement direct	1,337	1,322	1,335	1,397	1,543	1,724	1,926	2,154	2,408
Transferts de capitaux et participations	891	912	970	951	1,025	1,118	1,220	1,333	1,456
Prêts nets	102	96	130	25	0	0	0	0	0
Déficit de l'admin. centrale (-), dons et privatisations exclus	-1,084	-1,035	-1,120	-985	-1,047	-1,033	-1,013	-963	-903
Dons	79	118	77	75	109	100	100	100	100
Produit des privatisations	11	339	8	334	100	100	100	100	100
Déficit de l'admin. centrale (-), dons et privatisations inclus	-994	-578	-1,035	-576	-838	-833	-813	-763	-703
Financement	994	578	1,035	576	838	833	813	763	703
Extérieur	1,089	683	808	39	-47	-442	-268	-100	-650
Intérieur	-95	-105	227	537	885	1,275	1,081	863	1,353
Postes pour mémoire :									
Solde de l'admin. centrale (dons inclus, priv. exclues)	-1,005	-917	-1,043	-910	-938	-933	-913	-863	-803
Solde primaire de l'administration centrale	-109	337	-131	424	166	229	322	452	581
Solde primaire de l'admin. centrale, dons et priv. exclus.	-199	-120	-216	15	-43	29	122	252	381
Dette de l'administration centrale 2/	18,038	18,403	19,661	20,878	21,795	22,668	23,528	24,335	25,079
dont : intérieure	6,774	6,715	7,155	7,657	8,415	9,571	10,554	11,338	12,630
extérieure	11,264	11,688	12,506	13,222	13,380	13,097	12,974	12,997	12,449
PIB nominal	28,741	29,890	32,261	35,255	37,994	41,426	45,198	49,394	53,962
PIB nominal non agricole	25,411	26,804	28,373	30,827	33,582	36,715	40,170	44,031	48,239

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ Comprend les fonds spéciaux (*fonds de concours*). Ne comprend pas les caisses de sécurité sociale (CSS).

2/ Dette brute : comprend la dette détenue par les caisses de sécurité sociale (CSS); exclut la dette des entreprises publiques.

Tableau 3 (fin). Tunisie — Opérations financières de l'administration centrale, 200–09 1/

	2001	2002	Est.	Projections					2009
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	
	(en pourcentage du PIB)								
Total des recettes, dons et produits des privatisations	24.3	25.9	23.9	24.6	23.3	23.2	23.2	23.2	23.1
Total des recettes	24.0	24.4	23.7	23.4	22.8	22.7	22.7	22.7	22.7
Recettes fiscales	21.6	21.5	20.6	20.4	20.4	20.5	20.6	20.7	20.8
dont : impôts sur le revenu	6.4	6.8	6.7	6.7	6.7	6.7	6.8	6.8	6.9
TVA	6.7	6.3	6.2	6.3	6.4	6.6	6.7	6.9	7.0
taxes sur le commerce extérieur	2.3	2.0	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1
Recettes non fiscales	2.4	2.9	3.0	3.0	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9
Revenu du capital	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des dépenses et prêts nets	27.8	27.9	27.1	26.2	25.5	25.2	25.0	24.7	24.4
Total des dépenses	27.4	27.5	26.7	26.2	25.5	25.2	25.0	24.7	24.4
Dépenses courantes	19.7	20.1	19.6	19.5	18.7	18.4	18.0	17.6	17.2
Salaires et traitements	11.8	12.2	12.2	12.0	12.0	11.8	11.6	11.3	11.1
Biens et services	2.2	2.1	2.0	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Intérêts payés	3.1	3.1	2.8	2.8	2.6	2.6	2.5	2.5	2.4
dette intérieure	1.4	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
dette extérieure	1.7	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.3
Transferts et subventions	2.6	2.7	2.5	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9
Autres dépenses (non allouées)	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses en capital	7.8	7.5	7.1	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2
Investissement direct	4.7	4.4	4.1	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5
Transferts de capitaux et participations	3.1	3.1	3.0	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Prêts nets	0.4	0.3	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de l'admin. centrale (-), dons et privatisations exclus	-3.8	-3.5	-3.5	-2.8	-2.8	-2.5	-2.2	-2.0	-1.7
Dons	0.3	0.4	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Produit des privatisations	0.0	1.1	0.0	0.9	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Déficit de l'admin. centrale (-), dons et privatisations inclus	-3.5	-1.9	-3.2	-1.6	-2.2	-2.0	-1.8	-1.5	-1.3
Financement	3.5	1.9	3.2	1.6	2.2	2.0	1.8	1.5	1.3
Extérieur	3.8	2.3	2.5	0.1	-0.1	-1.1	-0.6	-0.2	-1.2
Intérieur	-0.3	-0.4	0.7	1.5	2.3	3.1	2.4	1.7	2.5
Postes pour mémoire									
Solde de l'admin. centrale (dons inclus, priv. exclues)	-3.5	-3.1	-3.2	-2.6	-2.5	-2.3	-2.0	-1.7	-1.5
Solde primaire de l'administration centrale	-0.4	1.1	-0.4	1.2	0.4	0.6	0.7	0.9	1.1
Solde primaire de l'adm. centrale (dons et priv. exclus)	-0.7	-0.4	-0.7	0.0	-0.1	0.1	0.3	0.5	0.7
Dette de l'administration centrale 2/	62.8	61.6	60.9	59.2	57.4	54.7	52.1	49.3	46.5
dont : intérieure	23.6	22.5	22.2	21.7	22.1	23.1	23.3	23.0	23.4
extérieure	39.2	39.1	38.8	37.5	35.2	31.6	28.7	26.3	23.1

Sources : autorités tunisiennes, et estimations des services du FMI .

1/ Comprend les fonds spéciaux (*fonds de concours*). Ne comprend pas les caisses de sécurité sociale (CSS).

2/ La dette brute comprend la dette détenue par les caisses de sécurité sociale (CSS); ne comprend pas la dette des entreprises publiques.

Tableau 4. Tunisie — Situation monétaire, 2000–04 1/

	2000	2001	2002	2003	2004
(en millions de dinars)					
Avoirs extérieurs (net)	1,380.7	1,643.7	1,946.3	2,314.7	2,672.4
BCT	2,295.5	2,663.1	2,995.2	3,515.9	3,968.2
Système bancaire	-914.8	-1,019.3	-1,048.8	-1,201.2	-1,295.8
Actifs intérieurs nets	12,796.0	13,986.4	14,387.7	15,136.9	16,399.1
Crédit intérieur	17,093.6	18,281.6	19,411.1	20,420.2	21,796.3
Crédit à l'administration (net)	1,809.5	1,243.2	1,269.1	1,159.8	1,059.8
Crédit à l'économie	15,284.1	17,038.4	18,142.0	19,260.4	20,736.5
Autres postes (net)	-4,297.6	-4,295.2	-5,023.4	-5,283.2	-5,397.1
Monnaie au sens large (M3) 2/	14,176.6	15,630.1	16,334.1	17,451.7	19,071.5
Billets et pièces en circulation	2,228.6	2,377.8	2,518.6	2,664.0	2,911.3
Dépôts	11,948.0	13,252.3	13,815.5	14,787.6	16,160.2
(variation annuelle en pourcentage)					
Avoirs extérieurs (net)	-23.7	19.1	18.4	18.9	15.5
Avoirs intérieurs (net)	21.2	9.3	2.9	5.2	8.3
Crédit intérieur	30.7	7.0	6.2	5.2	6.7
Crédit à l'administration (net)	132.5	-31.3	2.1	-8.6	-8.6
Crédit à l'économie	24.2	11.5	6.5	6.2	7.7
Monnaie au sens large (M3)	14.7	10.3	4.5	6.8	9.3
PIB nominal	8.2	7.7	4.0	7.9	9.3
(variation en % de la monnaie au sens large en début d'exercice)					
Avoirs extérieurs (net)	-3.5	1.9	1.9	2.3	2.0
Avoirs intérieurs (net)	18.1	8.4	2.6	4.6	7.2
Crédit intérieur	32.5	8.4	7.2	6.2	7.9
Crédit à l'administration (net)	8.3	-4.0	0.2	-0.7	-0.6
Crédit à l'économie	24.1	12.4	7.1	6.8	8.5
Autres postes (net)	-14.3	0.0	-4.7	-1.6	-0.7
Monnaie au sens large	14.7	10.3	4.5	6.8	9.3
(en millions de dollars EU)					
Réserves de change officielles brutes	1,792	2,011	2,305	2,948	3,225

Sources : BCT et estimations des services du FMI.

1/ BCT et banques créatrices de monnaie.

2/ Les dépôts ne comprennent pas les dépôts postaux (CCP), ni les dépôts des entreprises et des particuliers à la BCT.

Tableau 5. Tunisie — Bilan de la banque centrale, 2000–04

	2000	2001	2002	2003	Proj. 2004
(en millions de dinars, sauf indication contraire)					
Avoirs extérieurs nets	2,295	2,663	2,995	3,516	3,968
Avoirs	2,557	2,935	3,134	3,629	4,087
Engagements	261	272	139	113	119
Avoirs intérieurs nets	369	490	222	-126	-263
Crédit intérieur (net)	376	611	213	-69	-33
Crédit à l'État (net)1/	-73	-244	-290	-504	-304
Crédit aux banques	449	854	503	435	271
Autres postes (net)	-7	-121	8	-57	-230
Base monétaire 2/	2,664	3,153	3,217	3,390	3,705
Monnaie hors banque	2,229	2,378	2,519	2,664	2,911
Monnaie détenue par les banques	146	144	139	139	152
Dépôts des banques	289	631	559	587	641
Postes pour mémoire :					
Croissance de la base monétaire (% de variation sur 12 mois)	-4.7	18.3	2.0	5.4	9.3
Multiplicateur monétaire de M3 (banques créatrices de monnaie)	5.3	5.0	5.1	5.1	5.1
Vitesse de circulation de M3 (banques créatrices de monnaie)	1.882	1.839	1.830	1.849	1.849
Ratio réserves/dépôts des banques créatrices de monnaie	2.4	4.8	4.0	4.0	4.0
Ratio monnaie/dépôts (en pourcentage)	18.7	17.9	18.2	18.0	18.0

Sources : Banque centrale de Tunisie et estimations des services du FMI.

1/ Exclut les souscriptions au FMI et au FMA.

2/ Exclut les dépôts des banques de développement, des autres institutions financières, des personnes physiques et des sociétés non financières.

Tableau 6. Tunisie — Indicateurs de la vulnérabilité extérieure, 2000–04

	2000	2001	2002	Est. 2003	Proj. 2004
Balance des paiements					
Exportations (variations en pourcentage sur 12 mois en dollars EU)	-0.4	13.2	3.8	17.1	11.0
Importations (variation en pourcentage sur 12 mois en dollars EU)	1.0	11.2	-0.2	14.7	9.8
Exportations de biens, f.à.b. (variation de volume en pourcentage)	7.3	15.7	1.9	7.2	0.9
Importations de biens, f.à.b. (variation de volume en pourcentage)	6.5	13.6	-2.4	3.4	0.6
Termes de l'échange (variation en pourcentage sur 12 mois)	-2.1	-0.2	-0.4	-1.5	0.7
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-11.6	-12.0	-10.1	-9.1	-8.5
Solde extérieur courant (en pourcentage du PIB)	-4.2	-4.3	-3.5	-2.9	-2.5
Solde du compte de capital et d'opérations financières (en pourcentage du PIB)	3.0	5.6	4.2	4.4	3.3
Avoirs et engagements extérieurs à court terme du secteur bancaire et des entreprises					
Réserves officielles brutes (en milliards de dollars EU)	1.8	2.0	2.3	3.0	3.2
Réserves officielles brutes (en mois d'importations de biens et services, caf)	2.4	2.3	2.7	3.0	2.9
Engagements extérieurs à court terme de la banque centrale (en milliards de dollars EU)	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Dettes extérieures et service de la dette					
Dettes extérieures (en milliards de dollars EU)	11.4	11.6	13.7	16.1	16.2
Dettes à moyen et à long terme (en milliards de dollars EU)	9.9	10.2	12.1	14.3	14.4
Dettes à court terme (en milliards de dollars EU) 1/	1.5	1.4	1.6	1.8	1.8
Dettes extérieures totales /PIB (en pourcentage)	58.4	58.1	65.2	64.4	57.4
Dettes à moyen et à long terme /PIB (en pourcentage)	51.0	51.2	57.5	57.0	52.2
Dettes à court terme /PIB (en pourcentage) 1/	7.5	6.9	7.8	7.4	6.4
Réserves/dettes extérieures totales à court terme (en pourcentage)	125.8	144.2	142.7	161.8	176.7
dépôts des non-résidents exclus	318.6	436.2	392.6	428.6	445.3
Réserves/dettes à court terme, amortissement courant inclus (en pourcentage)	65.0	85.6	82.8	100.0	93.9
dépôts des non-résidents exclus	94.5	142.2	131.3	162.6	138.1
Ratio du service de la dette (service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services hors rémunérations des facteurs)	22.6	15.6	17.2	15.1	19.0
Intérêts payés sur la dette extérieure (en pourcentage des exportations de biens et services hors rémunération des facteurs)	6.0	5.1	5.5	5.3	5.6
Amortissement de la dette extérieure (en pourcentage des exportations de biens et services hors rémunération des facteurs)	16.5	10.5	11.7	9.9	13.4
Taux de change (pour 1 dollar EU, moyenne sur la période)	1.37	1.44	1.42	1.29	...
Appréciation du TCER (+, variation en pourcentage sur 12 mois)	-1.7	-2.4	-1.1	-4.1	...
Indicateurs du marché financier					
Indice du marché boursier 2/	1,443	1,267	1,119	1250	1,332
Notation de la dette en devises 3/	BBB	BBB	BBB	BBB	BBB
Écart par rapport aux obligations de référence, fin de période)	130	170	230	114	...

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ La dette extérieure à court terme (un an ou moins) comprend les dépôts des non-résidents, mais pas la dette commerciale.

2/ TUNINDEX. (1000 = 4/1/1998). 2004 : 10 septembre 2004.

3/ Notation de la dette à long terme en devises chez S&P.

Tableau 7. Tunisie — Scénario de croissance à moyen terme, 2002–09

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	(en pourcentage)							
Croissance réelle du PIB	1.7	5.6	5.6	5.0	5.9	6.0	6.4	6.4
Agriculture 1/	-11.0	21.5	9.0	-3.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Hors agriculture	3.5	3.6	5.1	6.2	6.2	6.3	6.7	6.7
Taux de chômage	14.9	14.3	13.8	13.8	13.2	12.6	11.7	10.9
Inflation	2.8	2.8	3.4	2.7	2.5	2.6	2.6	2.5
Croissance réelle des exportations 2/	-2.2	5.6	2.7	5.1	5.8	5.8	5.7	5.3
	(en pourcentage du PIB)							
Épargne nationale brute	21.6	22.2	22.0	21.6	21.8	22.0	22.3	22.4
Ensemble des administrations publiques 3/	4.7	4.0	4.3	4.7	5.0	5.2	5.6	5.9
Reste de l'économie	16.9	18.1	17.7	16.9	16.8	16.7	16.7	16.5
Investissement brut	25.2	25.1	24.5	24.6	24.8	24.8	25.1	25.2
Ensemble des administrations publiques	7.5	7.2	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2
Reste de l'économie	17.7	17.8	17.7	17.8	17.8	17.8	18.0	17.9
Écart épargne-investissement	-3.5	-2.9	-2.5	-3.0	-3.0	-2.8	-2.9	-2.7
Ensemble des administrations publiques	-2.8	-3.2	-2.5	-2.1	-2.0	-1.8	-1.6	-1.4
Reste de l'économie	-0.7	0.3	0.0	-0.8	-1.0	-1.0	-1.3	-1.4
Postes pour mémoire :								
Solde de l'ensemble des administrations publiques 4/	-2.8	-3.2	-2.5	-2.1	-2.0	-1.8	-1.6	-1.4
Solde extérieur courant	-3.5	-2.9	-2.5	-3.0	-3.0	-2.8	-2.9	-2.7
Formation brute de capital fixe	25.2	23.3	22.9	23.4	23.7	23.2	23.9	24.0

Source : estimations de 2003 des services du FMI.

1/ Sur la base de la croissance moyenne de la production agricole depuis 2001.

2/ Biens et services hors rémunération des facteurs.

3/ Sécurité sociale comprise, recettes de privatisation non comprises.

Tableau 8. Tunisie — Balance des paiements, 2002–09

(en millions de dollars EU)

	Est.		Projections					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Compte des transactions courantes	-746	-730	-701	-884	-963	-990	-1,082	-1,125
Balance commerciale	-2,124	-2,270	-2,401	-2,597	-2,832	-3,032	-3,299	-3,528
Exportations	6,857	8,027	8,909	9,160	9,677	10,307	10,998	11,698
Énergie	641	801	798	762	666	616	585	540
Hors énergie	6,215	7,226	8,110	8,398	9,011	9,691	10,413	11,158
Importations	-8,980	-10,297	-11,310	-11,757	-12,509	-13,339	-14,297	-15,226
Énergie	-863	-1,130	-1,150	-1,152	-1,129	-1,156	-1,204	-1,225
Hors énergie	-8,117	-9,166	-10,160	-10,606	-11,380	-12,183	-13,093	-14,001
Services et transferts (net)	1,378	1,539	1,700	1,714	1,869	2,041	2,217	2,403
hors rémunération des facteurs	1,301	1,362	1,617	1,703	1,848	1,999	2,142	2,286
dont : tourisme	1,422	1,477	1,743	1,853	2,003	2,164	2,332	2,512
Services, facteurs compris et transferts (net)	77	177	83	11	21	42	75	117
dont : envois de fonds des travailleurs émigrés	1,070	1,250	1,359	1,415	1,479	1,547	1,616	1,687
intérêts payés sur la dette extérieure	-516	-572	-681	-836	-956	-995	-1,032	-1,068
Compte de capital et d'opérations financières	885	1,113	919	1,023	1,179	1,188	1,408	1,528
Dons exclus	802	1,047	815	906	1,062	1,072	1,293	1,414
Compte de capital	76	59	96	109	108	108	107	106
Compte d'opérations financières	810	1,054	823	914	1,070	1,080	1,301	1,422
Investissement direct étranger (net)	801	553	821	709	769	835	906	985
Prêts à moyen et à long terme (net)	766	806	178	289	478	497	508	481
Décaissements	1,874	1,874	1,802	1,607	2,084	1,983	2,037	2,191
Amortissement	-1,108	-1,068	-1,624	-1,318	-1,606	-1,486	-1,529	-1,710
Capitaux à court terme	-723	-271	-176	-84	-177	-251	-114	-44
Erreurs et omissions	-34	-34	0	0	0	0	0	0
Solde global	140	383	218	140	215	197	325	403
Variations des réserves brutes 1/	-349	-653	-193	-153	-225	-203	-328	-405
Utilisation des ressources du FMI	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avoirs, net (augmentation -)	-349	-653	-193	-153	-225	-203	-328	-405
Postes pour mémoire :								
Solde extérieur courant/PIB (%)	-3.5	-2.9	-2.5	-3.0	-3.0	-2.8	-2.9	-2.7
Réserves (en milliards de dollars EU)	2.3	3.0	3.2	3.3	3.6	3.8	4.1	4.5
Réserves en mois d'importation de biens et services	2.7	3.0	2.9	3.0	3.0	2.9	3.0	3.1
Dette extérieure à moyen et à long terme (en milliards de dollars EU)	12.1	14.3	14.4	14.8	15.4	15.9	16.5	17.0
Dette extérieure à moyen et à long terme/PIB (en %)	57.5	57.0	51.0	50.0	47.9	45.8	43.7	41.5
Dette extérieure à court terme (en milliards de dollars EU)	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9	2.0	2.1	2.2
Dette extérieure à court terme/PIB (en %) 2/	7.8	7.4	6.4	6.3	6.1	5.8	5.6	5.4
Ratio du service de la dette (en % des exportations de biens et services, FMI inclus)	17.2	15.1	19.0	17.1	19.1	17.3	16.7	17.0
Croissance réelle des exportations de biens (en %)	1.9	7.2	0.9	4.6	5.7	5.8	5.7	5.1
Hors énergie	-0.8	5.4	3.3	5.2	7.3	7.0	6.6	6.1
Croissance réelle des importations de biens (en %)	-2.4	3.4	0.6	5.3	7.1	6.4	6.1	5.4
Hors énergie	-4.2	0.6	1.5	5.3	7.3	6.5	6.1	5.4

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Diffère de la balance globale en raison d'effets de valorisation.

2/ La dette extérieure à court terme comprend les dépôts des non-résidents, mais pas la dette commerciale.

Tableau 9. Tunisie — Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 1999–2009

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	1999	2000	2001	2002	2003	Projections						Solde primaire stabilisant l'endettement 1/C	
						2004	2005	2006	2007	2008	2009		
I. Projections de référence													
1 Dette du secteur public 1/	60.0	60.8	62.8	61.6	60.9	59.2	57.4	54.7	52.1	49.3	46.5		
dont : libellée en devises	38.8	38.1	39.2	39.1	38.8	37.5	35.2	31.6	28.7	26.3	23.1	-1.8	
2 Variation de la dette du secteur public	3.7	0.8	2.0	-1.2	-0.6	-1.7	-1.9	-2.6	-2.7	-2.8	-2.8		
3 Flux créateurs d'endettement reconnus (4+7+12)	2.2	2.5	0.5	-4.4	-4.9	-1.5	-2.1	-2.8	-2.8	-2.9	-2.8		
4 Déficit primaire	-1.2	-0.1	-0.4	-0.3	0.4	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.9	-1.0		
5 Recettes et dons	29.5	29.5	29.8	30.4	29.7	29.5	28.9	28.8	28.8	28.8	28.8		
6 Dépense primaire (hors intérêts)	28.3	29.4	29.4	30.1	30.1	29.1	28.4	28.2	28.1	27.9	27.8		
7 Représentation dynamique de la dette 2/	3.4	2.9	0.9	-3.0	-5.3	-0.2	-1.4	-2.0	-1.8	-1.8	-1.7		
8 Contribution du ratio taux d'intérêt/croissance 3/	-1.4	-1.1	-1.3	0.6	-1.7	-2.3	-1.6	-2.2	-2.1	-2.0	-1.8		
9 dont : contribution du taux d'intérêt réel	1.7	1.5	1.4	1.7	1.5	0.8	1.1	0.9	0.9	1.1	1.1		
10 dont : contribution de la croissance réelle du PIB	-3.1	-2.6	-2.7	-1.0	-3.2	-3.1	-2.7	-3.1	-3.0	-3.0	-2.9		
11 Contribution de la dépréciation du taux de change 4/	4.8	4.0	2.2	-3.6	-3.6	2.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1		
12 Autres flux créateurs d'endettement reconnus	0.0	-0.3	0.0	-1.1	0.0	-0.9	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2		
13 Recettes des privatisations (négligeable)	0.0	-1.3	0.0	-1.1	0.0	-0.9	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2		
14 Reconnaissance des engagements implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
15 Autres (précisez, par ex. recapitalisation des banques)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
16 Résiduel, y compris variation des avoirs (2-3) 5/	1.5	-1.7	1.5	3.2	4.3	-0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1		
Ratio dette/recettes du secteur public 1/	203.4	206.3	210.6	202.7	204.9	200.8	198.6	189.9	180.8	171.1	161.6		
Besoin de financement brut 6/	5.4	8.4	5.8	6.3	5.9	6.3	4.9	5.4	4.4	3.6	3.7		
en milliards de dollars EU	1.1	1.6	1.2	1.3	1.5	1.8	1.4	1.7	1.5	1.4	1.5		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance réelle du PIB (en pourcentage)	6.1	4.7	4.9	1.7	5.6	4.6	1.7	5.6	5.0	5.9	6.4	5.9	
Taux d'intérêt moyen nominal sur la dette publique (en %) 7/	6.6	6.0	5.5	5.1	4.9	6.3	1.0	5.1	4.8	4.9	5.0	5.2	
Taux d'intérêt réel moyen (taux nominal moins variation du déflateur du PIB en %)	3.5	2.8	2.6	2.8	2.7	2.8	0.6	1.6	2.1	1.9	2.1	2.5	
Appréciation nominale (hausse, mesurée en dollars EU, de la valeur de la monnaie nationale, en %)	-12.1	-9.6	-5.7	10.1	10.4	-1.1	9.0	-5.5	-0.7	-0.6	-0.7	-0.6	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.1	3.2	2.8	2.3	2.2	3.5	1.0	3.5	2.7	2.9	2.7	2.7	
Croissance des dépenses réelles primaires (dévaluée par le déflateur du PIB, en %)	5.1	8.7	5.0	4.0	5.6	4.4	3.7	2.1	2.2	5.3	5.5	5.8	
Déficit primaire	-1.2	-0.1	-0.4	-0.3	0.4	-0.3	0.7	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.9	
II. Tests de stress pour le ratio de la dette extérieure													
A. Scénarios différents													
A1. Les variables clés correspondent à leurs moyennes historiques en 2005-09 8/						59.2	58.1	56.9	55.7	54.4	53.2	-1.0	
A2. Pas d'inflexion de la politique (solde primaire constant) in 2005-09						59.2	59.0	57.5	56.0	54.5	53.1	-1.2	
B. Tests conjugués													
B1. Le taux d'intérêt réel correspond à la moyenne historique, plus 2 écarts types en 2005 et 2006						59.2	58.4	56.8	54.0	51.2	48.3	-1.8	
B2. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique, moins 2 écarts types en 2005 et 2006						59.2	60.6	63.0	62.5	61.7	60.9	-2.3	
B3. Le solde primaire correspond à la moyenne historique, moins 2 écarts types en 2005 et 2006						59.2	59.0	57.9	55.2	52.3	49.4	-1.9	
B4. Combinaison de 2-4 avec des chocs de 1 écart type						59.2	60.1	60.9	58.0	55.0	52.0	-2.0	
B5. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2005 9/						59.2	74.8	71.5	68.3	64.9	61.6	-2.3	
B6. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2005						59.2	67.4	64.4	61.4	58.3	55.2	-2.1	

1/ Dette brute totale des administrations publiques (administration centrale et sécurité sociale).

2/ Obtenue en multipliant $[(r - p(1+g) - g + ae(1+r))/(1+g+p+gp)]$ par le ratio d'endettement de la période précédente, avec $r =$ taux d'intérêt; $p =$ taux de croissance du déflateur du PIB; $g =$ taux de croissance du PIB réel; $a =$ part de la dette libellée en devises; et $e =$ dépréciation du taux de change nominal (hausse en monnaie nationale, de la valeur du dollar EU).3/ La contribution du taux d'intérêt réel est dérivée du numérateur de la note 2/ et correspond à $2/$ as $r - p(1+g)$; la contribution de la croissance réelle correspond à $-g$.4/ La contribution du taux de change est dérivée du numérateur de la note 2/ et correspond à $ae(1+r)$.

5/ La volatilité du résiduel est surévaluée par le calcul de l'incidence du taux de change, basé sur l'hypothèse que la totalité de la dette extérieure est libellée en dollars EU. Cette incidence a été particulièrement prononcée en 2003, année durant la quelle le dinar tunisien s'est apprécié vis-à-vis du dollar EU tout en se dépréciant par rapport à toutes les autres grandes devises.

6/ Correspond au déficit du secteur public, plus l'amortissement de la dette publique à moyen et à long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

7/ Dépenses d'intérêts nominales divisées par l'encours de la dette de la période précédente.

8/ Les variables clés sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel et le solde primaire (en pourcentage du PIB).

9/ La dépréciation réelle correspond à la dépréciation nominale (baisse, mesurée en dollars EU, de la valeur de la monnaie nationale, en pourcentage) moins le taux d'inflation (déflateur du PIB).

10/ On suppose que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et solde primaire) restent au niveau de la dernière année de projection.

Tableau 10. Tunisie — Cadre de viabilité de la dette extérieure, 1999–2009
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	1999	2000	2001	2002	2003	Projections						Solde courant hors intérêts stabilisant 6/	
						2004	2005	2006	2007	2008	2009		
I. Projections de référence													
1 Dette extérieure	58.2	60.0	58.1	65.2	64.4	57.4	56.3	54.0	51.6	49.3	46.9	-3.6	
2 Variation de la dette extérieure	-2.4	1.8	-1.9	7.1	-0.8	-7.0	-1.1	-2.3	-2.3	-2.4	-2.4		
3 Flux générateurs d'endettement reconnus (4+8+9)	-2.3	4.4	0.6	-3.2	-9.7	-3.6	-2.1	-2.4	-2.4	-2.5	-2.5		
4 Déficit extérieur courant, hors paiements d'intérêts	-0.6	1.4	1.9	1.1	0.6	0.1	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1		
5 Déficit de la balance des biens et services	1.9	3.3	4.2	3.9	3.6	2.8	3.0	3.1	3.0	3.1	3.0		
6 Exportations	42.1	43.9	47.3	44.9	43.3	43.0	42.5	41.7	41.2	40.6	39.7		
7 Importations	44.0	47.2	51.5	48.9	46.9	45.8	45.5	44.8	44.1	43.7	42.8		
8 Entrées nettes de capitaux non générateurs d'endettement (négatif)	-1.7	-3.8	-2.1	-3.8	-2.2	-2.9	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3		
9 Représentation dynamique de la dette 1/	0.1	6.8	0.9	-0.4	-8.2	-0.8	0.1	-0.1	-0.1	-0.3	-0.3		
10 Dénominateur : 1+g+r+gr	2.8	2.9	2.4	2.5	2.3	2.4	2.8	3.0	2.9	2.7	2.6		
11 Contribution du taux d'intérêt nominal	-3.5	-2.9	-2.8	-0.9	-3.1	-3.2	-2.7	-3.1	-3.0	-3.0	-2.9		
12 Contribution de la croissance du PIB réel	0.8	6.8	1.3	-2.0	-7.4		
13 Contribution des variations des prix et du taux de change 2/	-0.1	-2.6	-2.5	10.3	8.9	-3.5	1.0	0.1	0.1	0.1	0.1		
Résiduel, y compris variations des avoirs extérieurs bruts (2-3) 3/													
Ratio dette extérieure/exportations (en pourcentage)	138.5	136.6	122.9	145.1	148.7	133.4	132.5	129.4	125.4	121.4	118.0		
Besoin de financement extérieur brut (en milliards de dollars EU) 4/	3.1	3.7	3.4	3.2	3.4	4.2	4.0	4.4	4.4	4.6	5.0		
en pourcentage du PIB	14.8	19.2	17.1	15.4	13.7	14.8	13.5	13.8	12.7	12.3	12.1		
Principales hypothèses macroéconomiques													
						Moyenne historique sur 10 ans	Ecart type sur 10 ans					Moyenne projetée	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.1	4.7	4.9	1.7	5.6	4.6	1.7	5.6	5.0	5.9	6.0	6.4	5.9
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-1.3	-10.5	-2.1	3.5	12.8	1.2	7.6	6.8	-0.1	2.3	2.3	2.0	2.1
Taux d'intérêt extérieur nominal (en pourcentage)	4.8	4.6	4.2	4.4	4.2	5.1	0.8	4.2	5.2	5.7	5.7	5.7	5.4
Croissance des exportations (en dollars EU, en pourcentage)	3.4	-2.1	10.5	0.0	14.7	6.8	7.6	11.9	3.7	6.4	7.0	7.0	6.3
Croissance des importations (en dollars EU, en pourcentage)	1.0	0.6	12.0	-0.2	14.4	6.0	7.0	10.0	4.3	6.6	6.9	7.4	6.4
Solde extérieur courant, hors paiements d'intérêts	0.6	-1.4	-1.9	-1.1	-0.6	-0.5	0.9	-0.1	-0.2	0.0	0.0	-0.1	-0.1
Entrées nettes de capitaux non générateurs d'endettement	1.7	3.8	2.1	3.8	2.2	2.6	0.9	2.9	2.3	2.3	2.3	2.3	2.4
A. Scénarios différents													
II. Tests de stress pour le ratio de la dette extérieure													
A1. Les variables clés correspondent à leurs moyennes historiques en 2005-09 5/													Solde courant hors intérêts stabilisant 6/
B. Tests conjugués						57.4	55.9	54.9	53.8	52.7	51.5	-2.9	
B1. Le taux d'intérêt nominal correspond à la moyenne historique plus deux écarts-types en 2005 et 2006						57.4	57.1	55.3	52.9	50.5	48.1	-3.6	
B2. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						57.4	58.4	58.6	56.1	53.5	50.9	-3.9	
B3. La variation du déflateur du PIB en dollars EU correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						57.4	65.5	74.8	71.5	68.2	64.8	-4.9	
B4. Le solde courant, hors charges d'intérêts, correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						57.4	58.5	58.5	56.1	53.6	51.1	-3.7	
B5. Combinaison de 2-5 avec des chocs de 1 écart-type.						57.4	63.1	69.7	66.7	63.8	60.7	-4.5	
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % en 2005						57.4	78.2	75.0	71.7	68.4	65.0	-5.0	

1/ Obtenue en multipliant $[r - g - r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$ par le stock de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure; r = variation du déflateur du PIB en dollars EU. du PIB en \$ EU, g = taux de croissance du PIB réel, e = appréciation nominale (hausse, mesurée en \$ EU, de la valeur de la monnaie nationale) et a = dette en monnaie nationale/dette extérieure totale.

2/ La contribution des variations des prix et du taux de change s'obtient en multipliant $[-r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$ par le stock de la dette de la période précédente. r augmente lorsque la monnaie nationale s'apprécie ($e > 0$) et que l'inflation (mesurée par le déflateur du PIB) augmente.

3/ Pour la projection, cette ligne comprend l'incidence des variations de prix et de taux de change.

4/ Correspond au déficit extérieur courant, plus l'amortissement de la dette à moyen et à long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

5/ Les variables clés sont : la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur exprimée en dollars, le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement en pourcentage du PIB.

6/ Equilibre constant à long terme qui stabilise le ratio d'endettement, dans l'hypothèse où les variables clés (la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur exprimée en dollars, le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement en pourcentage du PIB) restent à leurs niveaux de la dernière année de projection.

Tableau 11. Tunisie — Cadre de viabilité extérieure : besoin de financement extérieur brut, 1999–2009

	1999	2000	2001	2002	2003	Projections					
						2004	2005	2006	2007	2008	2009
Besoin de financement extérieur brut en milliards de dollars EU 1/ en pourcentage du PIB	3.1 14.8	3.7 19.2	3.4 17.1	3.2 15.4	3.4 13.7	4.2 14.8	4.0 13.5	4.4 13.8	4.4 12.7	4.6 12.3	5.0 12.1
Besoin de financement extérieur brut en milliards de dollars EU 2/											
A. Scénarios différents											
A1. Les variables clés correspondent à leurs moyennes historiques en 2005-09 3/						4.2	4.1	4.5	4.5	4.7	5.0
B. Tests conjugués											
B1. Le taux d'intérêt nominal correspond à la moyenne historique plus deux écarts-types en 2005 et 2006						4.2	4.3	4.7	4.5	4.8	5.1
B2. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						4.2	4.0	4.4	4.4	4.6	5.0
B3. La variation du déflateur du PIB en dollars EU correspond à la moyenne historique moins deux écarts types en 2005 et 2006						4.2	4.0	4.4	4.4	4.6	4.9
B4. Le solde courant, hors charges d'intérêts, correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						4.2	4.7	5.4	4.8	5.0	5.4
B5. Combinaison de 2–5 avec des chocs d'un écart-type						4.2	4.5	5.0	4.7	4.9	5.2
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % en 2005						4.2	4.0	4.4	4.4	4.6	4.9
Besoin de financement extérieur brut en pourcentage du PIB 2/											
A. Scénarios différents											
A1. Les variables clés correspondent à leurs moyennes historiques en 2005-09 3/						14.8	13.7	14.2	13.5	13.2	13.3
B. Tests conjugués											
B1. Le taux d'intérêt nominal correspond à la moyenne historique plus deux écarts-types en 2005 et 2006						14.8	14.4	14.6	13.0	12.6	12.4
B2. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						14.8	14.0	15.0	13.8	13.3	13.1
B3. La variation du déflateur du PIB en dollars EU correspond à la moyenne historique moins deux écarts types en 2005 et 2006						14.8	15.7	19.1	17.6	17.0	16.7
B4. Le solde courant, hors charges d'intérêts, correspond à la moyenne historique moins deux écarts-types en 2005 et 2006						14.8	15.9	17.0	13.8	13.3	13.1
B5. Combinaison de 2–5 avec des chocs d'un écart-type.						14.8	16.6	19.1	16.4	15.9	15.6
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % en 2005						14.8	18.7	19.2	17.7	17.0	16.7

1/ Correspond au déficit extérieur courant hors intérêts, plus les intérêts et l'amortissement de la dette à moyen et à long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

2/ On calcule le financement extérieur brut dans les scénarios de test de stress en supposant que le ratio dette à court terme/dette totale est le même que dans le scénario de référence et que l'échéance moyenne de la dette à moyen et long terme est la même. Les charges d'intérêts sont calculées en appliquant les taux d'intérêt respectifs au stock de la dette de la période précédente dans chaque scénario différent.

3/ Les variables clés sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur exprimée en dollars, ainsi que le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement en pourcentage du PIB.

Tunisie — Relations avec le FMI
(au 31 juillet 2004)

I. **Statuts** : Date d'admission au FMI : 14/04/1958; Article VIII

II. Compte des ressources générales :	<u>Millions</u> <u>de DTS</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de la quote-part</u>
Quote-part	286,50	100,0
Avoirs du FMI en monnaie tunisienne	266,31	92,95
Position de réserve au FMI	20,20	7,05

III. Département des DTS :	<u>Millions</u> <u>de DTS</u>	<u>Pourcentage de la</u> <u>quote-part</u>
Allocation cumulative nette	34,24	100,0
Avoirs	13,33	38,93

IV. **Encours des achats et des prêts :** Néant

V. **Accords financiers :**

<u>Type</u>	<u>Date</u> <u>d'approbation</u>	<u>Date</u> <u>d'expiration</u>	<u>Montant</u> <u>approuvé</u> <u>(millions de DTS)</u>	<u>Montant</u> <u>utilisé</u> <u>(millions de DTS)</u>
MEDC	25/7/1988	24/7/1992	207,30	207,30
Accord de confirmation	04/11/1986	31/5/1988	103,65	91,00

VI. **Projections des obligations envers le FMI :** (en millions de DTS; sur la base de l'utilisation des ressources à ce jour et du montant actuel des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Principal					
Commissions/intérêts	0,18	0,40	0,40	0,40	0,40
Total	<u>0,18</u>	<u>0,40</u>	<u>0,40</u>	<u>0,40</u>	<u>0,40</u>

Dispositions de change et régime des changes

La Tunisie a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4 à compter du 6 janvier 1993. Son régime des changes est exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes en dehors du fait qu'elle maintient en place a) une pratique de taux de change multiples découlant des garanties de taux de change accordées aux banques de développement avant août 1988, qui expireront automatiquement lorsque les engagements existants arriveront à l'échéance; b) certaines restrictions relatives à l'Iraq et à la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) appliquées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces restrictions sont assujetties à l'approbation du FMI conformément à la décision 144 (52/51).

Depuis le 1^{er} mars 1994, les taux du marché sont déterminés sur un marché des changes interbancaire. Le 10 septembre 2004, le taux interbancaire du dinar vis-à-vis du dollar EU était de 1,2614 DT pour 1 dollar EU, soit l'équivalent de 1,846 DT pour 1 DTS.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec la Tunisie ont lieu selon le cycle de douze mois. Les derniers entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Tunis du 6 au 20 mai 2003 et les consultations ont été achevées par le Conseil d'administration le 25 juillet 2003.

Assistance technique

31 janvier–14 février 1996 : Département des finances publiques — évaluation des effets de l'Accord d'association avec l'UE sur les recettes.

31 mars–4 avril 1997 : Département des statistiques — introduction de nouvelles directives méthodologiques conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* .

9–12 septembre 1998 : Département de la monnaie et des changes — gestion monétaire et développement du marché monétaire.

11–21 mai 1999 : Département des statistiques — comptes nationaux trimestriels.

13–18 mai 1999 : Département des statistiques — NSDD.

12–15 octobre 1999 : Département de la monnaie et des changes — pratiques de gestion de la dette.

17–27 octobre 2000 : Département des statistiques — comptes nationaux trimestriels.

25–31 octobre 2000 : Département des statistiques — NSDD (finalisation des métadonnées).

17–21 décembre 2001 : Département de la monnaie et des changes — gestion de la liquidité à la banque centrale.

12–19 décembre 2003 : Département juridique — lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme .

18–19 mai 2004 : Département des systèmes monétaires et financiers — évaluation des besoins en assistance technique.

Représentant résident : aucun.

TUNISIE — RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LA BANQUE MONDIALE

(au 31 août 2004)

1. Le portefeuille de la Banque mondiale en Tunisie compte au total 113 prêts clos et 16 opérations en activité, dont 10 crédits de l'Association internationale de développement (IDA) pour un montant total de 75,2 millions de dollars EU, déduction faite des annulations. Les engagements nets cumulés représentent 4,9 milliards de dollars EU. Sur ce total, 2,8 milliards de dollars EU ont été remboursés. Les 16 opérations d'investissement en cours représentent un montant d'engagements net d'environ 0,8 milliard de dollars EU.
2. Le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle stratégie d'aide au pays (SAP) le 3 juin 2004. Elle vise à aider le gouvernement tunisien à relever trois défis majeurs : a) améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement d'un secteur privé plus compétitif et plus intégré sur le plan international et renforcer la compétitivité de l'économie tunisienne; b) développer les qualifications et l'aptitude à l'emploi des diplômés et de la main-d'œuvre en général dans une économie basée sur le savoir; c) améliorer la qualité des services sociaux grâce à une utilisation plus efficace des dépenses publiques.
3. Les prêts de la Banque mondiale se composent d'investissements à long terme dans l'infrastructure et le financement du secteur social et de prêts en faveur de la politique de développement visant à soutenir les réformes sectorielles et macroéconomiques. Les derniers prêts concernaient entre autres un projet de développement du secteur des TIC (13,3 millions de dollars) approuvé par le Conseil d'administration le 1er juillet 2004, la seconde phase d'un projet de développement des exportations (37,6 millions de dollars) approuvée le 28 juin 2004 et la seconde phase d'un projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement (130,3 millions de dollars) approuvée le 8 mars 2004.
4. La Banque mondiale a commencé l'élaboration d'une nouvelle opération de prêt en faveur de la politique de développement de la Tunisie (PACE IV) en conjonction avec la Banque africaine de développement et l'Union européenne. Le programme vise à appuyer la mise en œuvre de réformes qui se renforcent mutuellement et visent tant à améliorer la compétitivité qu'à promouvoir une croissance durable : a) en renforçant le climat de l'investissement en Tunisie et en développant les opportunités d'investissements privés; b) en renforçant le secteur financier et en développant sa capacité à financer des investissements productifs; et c) en préservant un cadre macroéconomique à moyen terme solide et réactif.
5. Bien que la qualité du portefeuille de prêts soit satisfaisante, la lourdeur des procédures de passation des marchés et la lenteur de la mise en œuvre des projets — en particulier dans le domaine de l'enseignement et du développement rural — affectent les résultats du portefeuille. Un examen de la performance du portefeuille-pays (CPPR) a été réalisé en 2003. Il a été suivi d'un examen analytique des procédures de passation des marchés en Tunisie et d'un examen indépendant des procédures de passation des marchés. Les diverses recommandations issues de ces études font l'objet de discussions avec le gouvernement, qui en a déjà mis certaines en application.

6. Parmi les récents travaux analytiques figurent des études sur les problèmes de l'emploi, la tendance en matière de pauvreté, la participation du secteur privé dans l'infrastructure, la gestion de la dette publique et le tourisme. Un examen de la politique de développement a été réalisé en 2003 en vue d'examiner les grands défis auxquels la Tunisie sera confrontée dans les années à venir et de déterminer les mesures qu'elles devra prendre en priorité. Cet examen a fourni la base analytique d'une nouvelle stratégie d'aide au pays et vise à nourrir la réflexion du gouvernement sur le prochain plan quinquennal (2007–2011). À noter aussi parmi les travaux récents des examens analytiques sur la responsabilité financière et la passation des marchés, ainsi que des travaux analytiques dans des secteurs spécifiques tels que l'éducation.

7. La Banque mondiale prépare actuellement un examen de l'ensemble du secteur rural et une revue des dépenses publiques qui met tout particulièrement l'accent sur l'élaboration de budgets axés sur les résultats. Par ailleurs, la Tunisie bénéficie régulièrement d'une assistance technique sur des questions telles que la gestion de la dette et le développement d'une économie basée sur la connaissance. La Banque, enfin, fournira à la Tunisie une aide pluriannuelle sur les questions relatives à l'emploi et au marché du travail dans le cadre d'une étude économique et sectorielle programmatique.

Tunisie — Relations financières avec la Banque mondiale
(au 7 septembre 2004)

	Total des engagements, net	Solde non décaissé					
(en millions de dollars EU)							
Opérations de prêt de la BIRD							
113 prêts clos ^{1/}	4.074,0						
16 prêts en activité							
- MP substances menaçant l'ozone	3,8	0,4					
- Assainissement du grand Tunis	53	19,5					
- Appui à la réforme de l'enseignement supérieur I	80	29,2					
- Services de soutien à l'agriculture	21,3	24,4					
- Investissement Secteur de l'eau	103	68,5					
- Investissement Secteur des transports	50	11,5					
- FEM gestion des zones protégées	5,1	4,8					
- Patrimoine culturel	17	20,8					
- Enseignement PAQSET I	99	39,0					
- Développement des exportations	35	9,21					
- Investissement Secteur des transports II	37,6	34,1					
- Dévelop. zones forestières et montagneuses du	34	38,0					
NO							
- Développement municipal III	78,4	76,7					
- Développement des exportations II	36	37,6					
- Enseignement PAQSET II	130,3	121,9					
- Développement du secteur des TIC	13,1	13,3					
Total des prêts en activité	796,7	548,8					
Remboursements ^{2/}	2.807,2						
Encours de la dette ^{2/}	1.719,9						
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Prêts nets par la Banque mondiale (par exercice) ^{3/}							
Engagements	194	202	75,9	252,5	112,4	166,3	13,1
Décaissements	208,6	147,1	174,6	226,7	142,5	238,6	20,4
Service de la dette	270,6	246,5	223,1	229,8	258,0	305,1	22,5
Principal	175,9	163,1	146,3	149,6	175,9	224,8	17,3
Intérêts ^{5/}	94,7	83,4	76,8	80,2	82,1	80,3	5,2
Transfert net ^{6/}	-62	-99,4	-48,5	-3,1	-115,5	-66,5	-2,1

1/ Moins annulations, prêts à l'ajustement compris, garanties non comprises.

2/ Au 31 août 2004.

3/ L'exercice commence le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin.

4/ Ne comprend pas la garantie de 184 millions de dollars EU du projet de production d'électricité Jorf Lasfar.

5/ Commissions comprises.

6/ Égal aux décaissements moins le service de la dette.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

1. Les données économiques et financières disponibles sont généralement communiquées au FMI de façon régulière et en temps utile; la plupart de ces données sont également mises à la disposition du grand public. La Tunisie a souscrit à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) en juin 2001 et ses métadonnées sont affichées au tableau d'affichage des normes de diffusion des données.

Secteur réel

2. La couverture dans *SFI* des données relatives à l'évolution du secteur réel est satisfaisante et la plupart des données sont communiquées en temps voulu, même si les indices des prix et du volume des exportations et des importations sont communiqués avec un long retard. Il conviendrait que les statistiques de l'emploi, du chômage et des rémunérations soient collectées et communiquées plus fréquemment.

Finances publiques

3. Outre les informations communiquées dans la NSDD, des données de finances publiques sont recueillies par les services du FMI pendant la mission de consultation au titre de l'article IV. En ce qui concerne les données publiées, l'*Annuaire de statistiques de finances publiques de 2003* présente les données de finances publiques jusqu'à 2002. Elles portent sur les opérations consolidées de l'administration centrale. La Tunisie ne communique pas de données mensuelles ou trimestrielles aux fins de publication dans *SFI*.

Balance des paiements

4. Les statistiques de la balance des paiements (BDP) et de la position extérieure globale (PEG) sont établies par la Banque centrale de Tunisie conformément à la méthodologie de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les statistiques de la BDP sont préparées trimestriellement et celles de la PEG annuellement, conformément aux prescriptions de la NSDD. La BCT diffuse des statistiques mensuelles préliminaires, principalement préparées à partir des règlements bancaires avec les non-résidents. Les statistiques de la BDP sont adéquates dans l'ensemble pour la surveillance annuelle, quoiqu'il serait souhaitable que le compte financier soit davantage détaillé. En sa qualité de membre adhérent à la NSDD, la Tunisie communique depuis juin 2001 des données sur ses réserves internationales conformément aux directives opérationnelles du *Formulaire de déclaration des réserves internationales et de la liquidité en devises* (Formulaire de déclaration des réserves).

Statistiques monétaires et financières

5. Les statistiques monétaires et financières sont adéquates pour la surveillance.

TUNISIE : PRINCIPAUX INDICATEURS STATISTIQUES

Au 15 septembre 2004

	Taux de change	Réserves internationales	Réserves/monnaie centrale	Bilan de la banque centrale	Monnaie au sens large	Taux d'intérêt	Indice des prix à la consommation	Exportations/Importations	Solde des transactions courantes	Solde budgétaire global	PIB/PNB	Dette extérieure et service de la dette
Observation la plus récente	Août 04	Avril 04	Août 04	Août 04	Juillet 04	Août 04	Juillet 04	Juillet 04	T1/04	2002 1/	T4/03	T4/03
Date de réception	Sept. 04	Mai 04	Sept. 04	Sept. 04	Sept. 04	Sept. 04	Août 04	Août 04	Avril 04	Avril 04	Avril 04	Avril 04
Périodicité des données	J	M	M	M	M	J	M	M	T	A	T	T
Fréquence de communication	J	M	M/P	M/P	M/P	J	M/P	T/P	T/P	/P	T/P	P
Source des données	Banque centrale/NDDS	Banque centrale/NDDS	Banque centrale/NDDS	Banque centrale/NDDS	Banque centrale/NDDS	Banque centrale/NDDS	Banque centrale/NDDS	Banque centrale/NDDS	Banque centrale/NDDS	Ministère dev. écon./NDDS	Banque centrale/NDDS	Ministère dev. écon./NDDS
Mode de communication	Télégramme	Télécopie	Télécopie	Télécopie	Rapport STA/MED	Rapport STA/MED	Rapport STA/Mission	Mission/Rapport annuel/Télécopie	Mission/Rapport annuel/Télécopie	Télécopie / Mission	Mission	Mission
Confidentialité	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Fréquence de publication	J	M	M	M	M	J	M	M	T	A	T	T

A = annuelle; J = journalière; M = mensuelle; T = trimestrielle; N = non restreinte; P = pendant les missions; H = hebdomadaire
1/ Administration centrale, avril 2004.

PROGRAMME DE TRAVAIL

I. Consultation au titre de l'article IV

Réunion du Conseil d'administration Octobre 2004

Visite des services du FMI Début 2005

II. Assistance technique et RONC

Mission concernant les statistiques
multisectorielles du Département des statistiques 2004



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) n° 04/123
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
8 novembre 2004

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations au titre de l'Article IV avec la Tunisie

Le 27 octobre 2004, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'Article IV avec la Tunisie¹.

Généralités

Au cours de la dernière décennie, les résultats économiques de la Tunisie ont été parmi les meilleurs dans la région, grâce à la mise en œuvre progressive mais soutenue des réformes structurelles, de politiques sociales bien ciblées et de politiques macroéconomiques prudentes. La Tunisie a signé l'Accord d'Association avec l'Union européenne (AAUE) en 1995, marquant ainsi le début d'un important processus de libéralisation des échanges avec l'UE. La discipline budgétaire et monétaire a contribué à la stabilité macroéconomique dans le contexte d'un ciblage du taux de change effectif réel (TCER) assorti d'une réglementation des mouvements de capitaux.

La vigueur de l'économie tunisienne s'est confirmée en 2003 et les perspectives à moyen terme sont favorables. La bonne tenue de la production agricole et des exportations hors hydrocarbures a permis de réaliser des taux de croissance élevés et de réduire le déficit du compte extérieur courant en 2003. Selon les projections, cette vigueur persistera en 2004 grâce

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP résume les avis formulés lors de la réunion du 27 octobre 2004 du Conseil d'administration.

au redressement du secteur touristique, au raffermissement de la demande européenne et à la dépréciation continue du dinar en termes réels. La politique monétaire demeure prudente et l'inflation est maîtrisée. La flexibilité accrue du taux de change et l'appréciation de l'euro par rapport au dollar EU ont entraîné une dépréciation du dinar en termes effectifs réels. Cette flexibilité a amélioré la compétitivité de la Tunisie et contribué à renforcer sa position extérieure.

Sur le plan budgétaire, la faible élasticité globale du système fiscal n'a pas permis de poursuivre l'assainissement des finances publiques en 2003, malgré la reprise de l'activité économique. Le déficit de l'administration centrale s'est stabilisé à 3,5 % du PIB en 2003 (à l'exclusion des dons et des produits des privatisations), soit 0,8 points de pourcentage de plus que l'objectif budgétaire. Néanmoins, cela a permis de réduire la dette publique de 0,7 point de pourcentage en la ramenant à 61 % du PIB. L'objectif de déficit budgétaire pour 2004 (2,8 % du PIB) est à la portée des autorités grâce aux mesures en matière de TVA et de subventions, et au transfert des bénéfices exceptionnels des entreprises publiques.

Les indicateurs du secteur bancaire se sont encore détériorés en 2003, à cause non seulement de la conjoncture économique difficile dans certains secteurs comme le tourisme, mais aussi des pressions de la concurrence résultant de l'ouverture croissante de l'économie tunisienne. Le ratio des créances improductives aux actifs des banques s'est accru de trois points de pourcentage pour atteindre 24 % en 2003. S'il est vrai que ces lacunes ne posent pas de risque systémique à court terme, il n'en demeure pas moins que les pratiques actuelles de crédit limitent le potentiel de croissance de la Tunisie en augmentant le coût du capital.

En dépit des résultats économiques favorables de la Tunisie, son objectif de s'approcher des niveaux de revenu inférieurs de l'OCDE n'a pas été atteint et son taux de chômage demeure élevé. Pour remédier à cette situation, il faudra renforcer le cadre de la politique macroéconomique et accélérer les réformes structurelles. En ce qui concerne le niveau de revenu, les autorités se préparent à libéraliser progressivement le compte de capital. Afin de préserver une certaine indépendance de la politique monétaire, les autorités ont amorcé une transition graduelle vers un régime de change flottant. Elles s'efforcent également d'élaborer un nouveau cadre de politique monétaire dont la mise en œuvre devrait intervenir incessamment.

Sur le plan structurel, les autorités réalisent actuellement des réformes appuyées par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne dans le cadre d'un prêt d'assistance à la compétitivité économique. En plus des déficiences du secteur bancaire, les autres lacunes observées sont notamment : un régime commercial encore restrictif (surtout à l'égard des pays hors UE), les rigidités du marché du travail, et un climat des affaires non encore entièrement propice au dynamisme du secteur privé. En matière commerciale, des mesures ont été prises en 2004 pour réduire et simplifier les tarifs NPF et rationaliser les procédures douanières.

La Tunisie continue à améliorer la qualité et la diffusion des données statistiques et accroître la transparence de ses politiques économiques. Ces dernières années, elle a publié tous les documents du Conseil d'administration et les déclarations relatives aux missions des services

du FMI ; elle a également l'intention de publier le Rapport des services du FMI sur les consultations de 2004 au titre de l'article IV et les documents sur les questions générales.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs approuvent, dans ses grandes lignes, l'évaluation faite par les services du FMI. Ils félicitent les autorités tunisiennes d'avoir préservé avec succès le dynamisme et la vigueur de l'économie en dépit des chocs récents et du ralentissement de la croissance en Europe — principal marché d'exportation de la Tunisie. Ils constatent que des politiques structurelles de longue haleine, visant une ouverture sur l'extérieur, conjuguées à une gestion macroéconomique prudente et à des politiques sociales bien ciblées, ont fait de la Tunisie l'un des premiers pays de la région en termes de croissance et de réformes favorisant les mécanismes du marché. Ils se félicitent du dialogue étroit et productif que les autorités ont poursuivi avec le FMI.

Les administrateurs remarquent que bien que les perspectives économiques restent favorables pour 2005 — du fait de la reprise du tourisme, de l'agriculture et des exportations — le principal défi pour la Tunisie reste d'établir des fondements solides pour une croissance ferme et durable afin d'atteindre le niveau des revenus inférieurs de l'OCDE et de réduire le chômage. A cet effet, ils encouragent les autorités à tirer avantage de l'environnement actuel pour accélérer les réformes destinées à accroître le potentiel du pays et à créer un climat des affaires propice à l'investissement privé. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, il importe de hiérarchiser convenablement ces réformes et de maintenir la cohésion sociale.

Les administrateurs observent avec satisfaction que la politique monétaire associée à un assouplissement progressif du taux de change ont contribué à améliorer la compétitivité de l'économie tunisienne et à renforcer sa position extérieure. Ils considèrent que l'orientation actuelle de la politique monétaire est adéquate mais ils encouragent les autorités à rester vigilantes car les prix subissent des pressions dans une économie en essor et il faut préserver les avantages compétitifs acquis.

Les administrateurs approuvent l'approche graduelle des autorités dans la libéralisation des flux de capitaux et l'éventuel flottement du dinar. Ils soulignent qu'il est nécessaire de jeter les bases de cette transition en renforçant le secteur bancaire, en réduisant la dette publique et en élargissant les marchés monétaire et des changes. Les administrateurs saluent les mesures récemment prises en vue d'accroître le rôle des forces du marché dans la détermination le taux de change — y compris les décisions visant à réduire l'obligation de rétrocession et à délier les banques de l'obligation de transférer quotidiennement les soldes de change à la banque centrale « *nivellement* » — et ils engagent les autorités à ne plus publier les marges entre le cours d'achat et de vente. Ils constatent les progrès très sensibles réalisés dans le développement d'un cadre monétaire pour stabiliser les prix, condition indispensable pour le flottement du taux de change.

Les administrateurs se déclarent préoccupés par les faiblesses du secteur bancaire, notamment par le nombre élevé de prêts improductifs qui pourrait éventuellement le rendre très vulnérable. Ils saluent les mesures prises récemment pour renforcer la supervision et les

normes comptables, réduire les créances douteuses et accroître le provisionnement. Toutefois, ils font remarquer que des mesures supplémentaires sont nécessaires et engagent les autorités à adopter des règles de provisionnement plus rigoureuses, à prendre des sanctions à l'encontre des banques dont le provisionnement ou le capital sont insuffisants et à réduire le rôle de l'État dans le secteur financier. Ils exhortent aussi les autorités à élargir le programme de réforme du secteur bancaire tel que recommandé par le PESF. À cet égard, les administrateurs saluent l'intention des autorités de demander une mise à jour du PESF de 2000. Ils soulignent qu'il est important de consolider le secteur bancaire avant de laisser le taux de change flotter ou de libéraliser le compte de capital.

Les administrateurs louent les efforts déployés par les autorités pour circonscrire l'impact négatif de la hausse des prix du pétrole sur le budget de 2004 et se félicitent de leur intention de procéder à une large réforme du système fiscal avec une assistance technique du FMI. Ils soulignent qu'il est nécessaire d'adopter pour 2005 un budget allant dans le sens de la réduction, à moyen terme, du ratio de la dette publique au PIB, notamment s'agissant de la dette extérieure. Conjuguée à une gestion prudente de la dette, cette démarche contribuera à renforcer la confiance dans la monnaie. Les administrateurs engagent les autorités à redoubler leurs efforts de mobilisation des recettes en améliorant le recouvrement et l'administration des recettes fiscales, en éliminant progressivement les exonérations fiscales et en élargissant l'assiette de l'impôt. Ils encouragent aussi les autorités à entreprendre une réforme du système des subventions et à envisager une réforme généralisée de la fonction publique en vue d'optimiser l'efficacité de l'administration publique et de maîtriser la masse salariale tout en protégeant les crédits budgétaires destinés à la santé et à l'éducation. À cet égard, l'introduction prévue d'un système de budgétisation basée sur les résultats devrait aider à orienter les décisions budgétaires.

Les administrateurs félicitent les autorités pour leurs efforts de réforme structurelle et observent qu'il importe en priorité de dynamiser le climat des affaires, d'attirer des investissements directs étrangers et d'améliorer le cadre réglementaire. Ils saluent notamment les progrès de l'intégration des échanges avec l'Union européenne et de l'intégration régionale au sein du Maghreb. Ils mettent néanmoins l'accent sur les avantages de l'accélération d'une libéralisation multilatérale des échanges qui se traduirait par une meilleure productivité et de plus nombreux débouchés commerciaux. Dans ce but, ils encouragent les autorités à continuer à baisser le barème tarifaire des nations les plus favorisées dans le cadre de la loi de finances de 2005 et à réduire les barrières non tarifaires, notamment en procédant à de nouvelles réformes de l'administration des douanes et en libéralisant les secteurs de la distribution et des transports. Les administrateurs se déclarent satisfaits de la décision d'étudier les options de démantèlement des monopoles publics d'importation.

Les administrateurs notent que les récentes mesures destinées à assouplir le marché du travail sont importantes pour réduire le chômage et faciliter la réaffectation de la main-d'œuvre en réaction aux changements de la structure économique. Ils engagent les autorités à simplifier la réglementation du travail, à mener une politique active de l'emploi et à étudier comment assouplir davantage le marché du travail afin que la croissance se traduise par une réduction du chômage.

Les administrateurs félicitent les autorités de la transparence des opérations de l'État. Ils saluent les efforts actuellement déployés pour améliorer la qualité et la diffusion des statistiques dans le cadre de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) de même que l'intention d'actualiser le RONC de 1999 portant sur les données statistiques.

Les administrateurs se félicitent de la récente création d'une Cellule de renseignement financier et de l'adoption d'une loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Ils attendent avec intérêt l'application complète de la loi qui devrait contribuer à une amélioration sensible du régime de LBC/FT du pays.

Les Notes d'information au public (NIP) sont diffusées : i) à la demande du pays membre, après la conclusion des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI — l'objectif étant de renforcer la surveillance des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de l'évaluation de ces politiques économiques par le FMI ; et ii) à la suite des discussions de politique générale qui ont lieu au Conseil d'administration du FMI, sur décision de celui

Tableau 1. Tunisie — Principaux indicateurs économiques

	2000	2001	2002	Est. 2003	Proj. 2004
Production et revenu (pourcentage de variation)					
PIB nominal	8.2	7.7	4.0	7.9	9.3
PIB réels	4.7	4.9	1.7	5.6	5.6
Déflateur du PIB	3.3	2.7	2.3	2.2	3.5
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	3.0	1.9	2.8	2.8	3.4
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	23.1	23.5	21.6	22.2	22.0
Investissement brut (en pourcentage du PIB)	27.3	27.8	25.2	25.1	24.5
Secteur extérieur (pourcentage de variation)					
Exportations de biens, f.à.b. (en \$)	-0.4	13.2	3.8	17.1	11.0
Importations de biens, f.à.b. (en \$)	1.0	11.2	-0.2	14.7	9.8
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	7.3	15.7	1.9	7.2	0.9
Importations de biens, f.à.b. (volume)	6.5	13.6	-2.4	3.4	0.6
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-11.6	-12.0	-10.1	-9.1	-8.5
Compte courant, dons exclus (en pourcentage du PIB)	-4.2	-4.3	-3.5	-2.9	-2.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-2.1	-0.2	-0.4	-1.5	...
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-1.7	-2.4	-1.1	-4.1	...
Administration centrale (en pourcentage du PIB) 2/					
Recettes totales, dons et privatisations exclus	24.0	24.0	24.4	23.7	23.4
Dépenses totales et prêts nets	27.9	27.8	27.9	27.1	26.2
Solde de l'administration centrale, dons et privatisations exclus	-3.9	-3.8	-3.5	-3.5	-2.8
Solde de l'administration centrale, dons inclus, privatisations exclues	-3.7	-3.5	-3.1	-3.2	-2.6
Dette publique totale (extérieur et intérieure)	60.8	62.8	61.6	60.9	59.2
Monnaie et crédit (pourcentage de variation)					
Crédit à l'économie	24.2	11.5	6.5	6.2	7.7
Monnaie au sens large (M3) 3/	14.7	10.3	4.5	6.8	9.3
Vitesse de circulation (PIB/M3)	1.882	1.839	1.830	1.849	1.849
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en pourcentage, f.d.p)	5.88	5.94	5.91	5.00	...
Réserves officielles					
Réserves officielles brutes (milliards \$ EU, f.d.p)	1.8	2.0	2.3	3.0	3.2
Mois d'importations biens & services, c.a.f.	2.4	2.3	2.7	3.0	2.9
Dette extérieure totale					
Dette extérieure (milliards \$ EU) 4/	11.4	11.6	13.7	16.1	16.2
Dette extérieure (en pourcentage du PIB) 4/	58.4	58.1	65.2	64.4	57.4
Ratio du service de la dette (% exports BSNCRF)	22.6	15.6	17.2	15.1	19.0
Indicateurs du marché financier					
Indice boursier 5/	1443	1267	1119	1250	1332
Postes pour mémoire :					
PIB aux prix courants (millions DT)	26,685	28,741	29,890	32,261	35,255
PIB à prix constants (milliards \$ EU)	19.5	20.0	21.3	25.0	28.2
PIB par habitant (\$ EU)	2,036	2,068	2,181	2,535	2,822
Population (millions)	9.6	9.7	9.8	9.9	10.0
Taux de change : dinar/ \$ EU (moyenne)	1.37	1.44	1.42	1.29	...

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Système des avis d'information.

2/ À l'exclusion des comptes de sécurité sociale.

3/ Banques créatrices de monnaie

4/ La dette extérieure à court terme comprend les dépôts des non-résidents et exclut la dette commerciale.

5/ TUNINDEX. (1000 = 4/1/1998). 2004 pour le 10 septembre 2004.

**Déclaration de Monsieur Abbas Mirakhor, Administrateur pour la Tunisie, et de
Monsieur Sadok Rouai, Conseiller principal auprès de l'Administrateur
27 octobre 2004**

Points saillants :

- *L'économie tunisienne continue à se remettre des graves chocs de 2002;*
- *Les autorités s'efforcent de préserver la stabilité macroéconomique, de passer progressivement à un régime de taux de change flottant et de libéraliser les mouvements de capitaux. Elles entendent continuer à travailler en étroite coopération avec le FMI sur les questions macroéconomiques pertinentes, et avec la Banque mondiale pour identifier et hiérarchiser les réformes structurelles;*
- *L'attention sera centrée sur i) le renforcement du secteur bancaire et la réduction des créances improductives et sur ii) l'élaboration d'une stratégie budgétaire exhaustive visant à réduire le ratio dette publique/PIB;*
- *La consolidation et la modernisation du secteur bancaire, de même que la progression vers la libéralisation du compte de capital, sont les grandes priorités du plan d'action des autorités pour la période 2004-09; et*
- *Pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), un cadre législatif a été mis en place et une cellule de renseignement financier a été créée. Les autorités envisagent de mettre à jour le PESF de 2001 et le module statistique du RONC de 1999.*

Nos autorités voient dans leur coopération avec le FMI un élément essentiel dans l'intégration plus poussée de la Tunisie à l'économie mondiale. Elles sont reconnaissantes au Conseil d'administration, à la direction et aux services du FMI pour leur soutien et leurs conseils. Elles remercient par ailleurs les services du FMI pour le rapport de consultation bien équilibré qu'ils ont établi, ainsi que pour leur bonne analyse des questions générales, et se rallient à leurs conclusions et recommandations.

Les autorités conviennent que l'utilisation de la catégorie des pays de la tranche inférieure de l'OCDE comme point de référence aide à identifier les défis auxquels la Tunisie demeure confrontée et sert de cadre pratique à la réalisation de comparaisons internationales dans le cadre de la surveillance exercée par le FMI. La conclusion des services du FMI selon laquelle la Tunisie ne pourra rattraper la Pologne et le Mexique que si son taux de croissance par habitant reste supérieur de 2 à 4% au leur pendant dix ans rappelle clairement aux autorités l'importance de la mise en œuvre d'un programme de réformes à plusieurs volets. Les autorités reconnaissent que, bien qu'encourageants, les résultats à court terme ne doivent pas

diverger l'attention du besoin de soutenir et d'accélérer les efforts de réforme. A cet égard, ils évoquent trois défis de taille :

a) Le taux de croissance annuel doit rester supérieur à 6% pour réduire le chômage, notamment chez les jeunes diplômés.

b) Le secteur bancaire, public et privé, a joué un rôle de pionnier dans le lancement de l'entreprise privée en Tunisie, parfois sans grand souci de la solidité financière. Ce comportement a contribué à la naissance d'une faible culture du crédit et à l'accumulation d'un stock important de créances improductives, comme indiqué dans le PESF et le rapport des services du FMI. Bien que des mesures de renforcement du secteur bancaire aient été prises, il reste beaucoup à faire pour consolider sa structure financière de manière à rehausser sa compétitivité dans un environnement plus ouvert, ce qui permettrait aux banques d'apporter un soutien adéquat à la participation du secteur privé à l'économie.

c) La Tunisie est un pays dont la base de ressources est étroite et le marché intérieur limité, et qui n'a donc pas d'autres choix que de s'intégrer à l'économie mondiale. Tout en ancrant leur économie à celle de l'Europe par le biais de l'Accord d'Association avec l'Union européenne (AAUE) et de la Politique européenne de voisinage, les autorités sont persuadées que la région du Maghreb offre elle aussi un énorme potentiel non exploité. À cet égard, elles se félicitent des efforts déployés par le FMI en vue d'aider au renforcement de l'intégration régionale. Pour assurer une intégration plus poussée de la Tunisie à l'économie mondiale, elles sont déterminées à maintenir un cadre macroéconomique stable, à passer progressivement à un régime de taux de change flottant et à libéraliser le compte de capital. Elles ont l'intention de poursuivre leur étroite collaboration avec le FMI sur les questions macroéconomiques pertinentes et de continuer à œuvrer avec la Banque mondiale pour identifier et hiérarchiser les réformes structurelles.

Témoignant de la ferme détermination des autorités à faire face à ces défis et à d'autres priorités, le programme du Président pour le mandat 2004-09 prévoit un certain nombre de réformes importantes et contient un plan d'action détaillé. La consolidation et la modernisation du secteur bancaire de même que la progression de la libéralisation du compte de capital sont d'une haute priorité dans ce programme.

I. Orientation de l'action :

La reprise de l'économie tunisienne à la suite des graves chocs dont elle a souffert en 2002 (les retombées de l'attentat du 11 septembre et quatre années consécutives de sécheresse) est bien engagée, ce qui prouve que la diversification et les réformes structurelles ont rendu l'économie plus résistante. Elle montre également que les autorités sont capables de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques dans des circonstances changeantes tout en conservant une vision à moyen et à long terme en matière d'ajustement et de réforme. En 2004, la croissance du PIB réel devrait rester aussi robuste qu'en 2003 (5,6%); le déficit des transactions courantes et du budget devrait être ramené à moins de 3% du PIB; l'inflation s'est ralentie après la poussée de 2003 (2,6% en glissement annuel à fin septembre 2004) et

devrait redescendre au dessous de 3% en moyenne d'ici à 2005; le ratio dette extérieure/PIB devrait baisser de 7 points de pourcentage du PIB en 2004; enfin, le chômage continue à se résorber. La vigueur de la croissance économique est étayée par une souplesse accrue du taux de change et une politique monétaire prudente.

Comme l'indique le rapport des services du FMI, les discussions ont principalement porté sur i) le renforcement du secteur bancaire et la réduction des créances improductives et ii) la mise au point d'une stratégie budgétaire exhaustive visant à réduire le ratio dette publique/PIB.

Les autorités partagent les préoccupations des services du FMI à propos de l'augmentation des créances improductives. Comme eux, elles sont d'avis que, même si le niveau de ces créances ne pose pas de risques systémiques, il fait peser des coûts d'efficacité sur l'économie, contribue à affaiblir le secteur bancaire et empêche une libéralisation plus poussée des mouvements de capitaux. Lors de l'Assemblée annuelle de 2004, le Gouverneur de la banque centrale a réitéré aux services du FMI que la réduction des créances improductives constituait une priorité non seulement pour la banque centrale mais aussi pour les responsables politiques au plus haut niveau. L'objectif de la banque centrale pour les deux exercices à venir est de ramener les créances improductives à leur niveau de 2001, c'est-à-dire 19% de l'encours total des crédits, et d'accroître sensiblement le provisionnement. Des mesures ont déjà été prises à cet effet (encadré 2 du rapport des services du FMI), notamment l'interdiction aux banques à provisions insuffisantes de distribuer des dividendes, et d'autres sont en cours d'application :

- Le délai minimum fixé pour la passation par pertes et profits d'une créance improductive a été ramené de deux à un an et les règles de saisie des sûretés sont en cours d'éclaircissement et de renforcement;
- Les provisions seront entièrement déductibles de la matière imposable dans la loi de finances de 2005;
- Il est procédé à la création de sociétés de patrimoine, chargée de gérer et de céder les hôtels saisis à titre de garantie des prêts pour lesquels il y a défaut de paiement; et
- Pour certaines transactions importantes, la banque centrale jouera un rôle volontariste dans les efforts de recouvrement déployés par les banques publiques, ce qui devrait envoyer un signal fort à la fois aux débiteurs et aux créanciers.

Les autorités reconnaissent l'importance du rôle joué par le PESF dans le renforcement et la hiérarchisation des réformes du secteur bancaire depuis 2001 et, comme le précise l'encadré 2 du rapport des services du FMI, elles sont résolues à mettre en œuvre les recommandations de ces derniers. Elles conviennent qu'une mise à jour du PESF donnera une nouvelle impulsion aux réformes du secteur bancaire et discuteront du calendrier de cette mise à jour avec les services du FMI à leur prochaine visite.

Au cours de leurs entretiens avec les services du FMI, les autorités se sont déclarées préoccupées par l'absence de normes internationalement reconnues pour le calcul des créances improductives, la classification des créances douteuses et le provisionnement y afférent. Elles estiment que la réglementation de la Tunisie est plus stricte que celle d'autres pays, ce qui désavantage la Tunisie dans les analyses comparatives entre pays. Elles considèrent néanmoins que leur démarche est plus prudente car elle permet une meilleure évaluation des points forts et des déficiences du secteur bancaire. Elles engagent instamment le FMI à se pencher sur cette question dans le cadre du prochain examen de la politique PESF.

En dépit du caractère limité des vulnérabilités décelées par l'analyse de viabilité de la dette, les autorités se rallient au point de vue des services du FMI, selon lequel il importe de poursuivre le rééquilibrage budgétaire en vue d'assouplir la politique budgétaire et d'étayer la réforme du cadre de politique macroéconomique en cours. L'objectif est de ramener le ratio dette publique/ PIB à 45% d'ici à fin 2009. Pour atteindre cet objectif, les autorités sont actuellement en train de lancer, avec l'assistance technique du Département des finances publiques, une importante réforme de la politique et de l'administration fiscales. Elles attendent que cette réforme crée un environnement plus propice au secteur privé, renforce le recouvrement des impôts et contribue à rendre l'économie tunisienne plus compétitive.

Les besoins de deux secteurs prioritaires, la santé et l'éducation, de même que la nécessité de moderniser la fonction publique et d'attirer et de retenir le personnel qualifié limitent dans l'immédiat les efforts de compression de la masse salariale. Les autorités sont néanmoins convaincues que l'instauration d'un système budgétaire fondé sur les résultats se traduira par une plus grande efficacité et des économies accrues sur les dépenses publiques.

Les autorités s'emploient actuellement à finaliser le budget 2005 et notent avec inquiétude la récente évolution du marché du pétrole, qui a un effet défavorable direct sur la position budgétaire et sur la balance des paiements. En 2004, les autorités ont procédé à deux ajustements des prix de détail de ce produit et ont introduit une législation destinée à promouvoir une utilisation efficace de l'énergie, notamment par un audit des gros utilisateurs et des mesures visant à encourager le recours aux ressources renouvelables.

II. Efficacité de la surveillance

Il importe de souligner que le dernier examen biennal de la mise en œuvre de la surveillance du FMI indique: « *Après avoir cessé de recourir aux programmes appuyés par le FMI en 1992, la Tunisie a continué d'entretenir avec l'institution un dialogue étroit et productif dans le cadre de la surveillance. Il semble que les avis du FMI soient considérés comme un élément qui a contribué au succès de l'action menée par les autorités pour assurer une forte croissance économique et la stabilité financière. Ces dernières ont consenti à la publication des rapports sur la Tunisie, ce qui a aidé à renforcer l'opinion favorable des investisseurs sur l'économie. Il semble également que les avis du FMI aient joué un rôle utile dans le débat de politique interne.* »

Entre 1986 et 1992, les autorités ont mis en œuvre des programmes d'ajustement et de réforme appuyés par un accord de confirmation et le mécanisme élargi de crédit, grâce auxquels la Tunisie a pu réaliser trois objectifs principaux : i) rétablir et maintenir la stabilité macroéconomique; ii) mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour diversifier l'économie et la rendre plus résistante aux chocs et iii) obtenir le statut d'emprunteur de premier rang, ce qui lui a permis d'avoir accès aux marchés internationaux de capitaux à des conditions favorables. À cet égard, la participation de la Tunisie au fil des ans aux initiatives du FMI en matière de transparence, de PESF et de normes et codes a contribué à la réalisation des objectifs susmentionnés, notamment à la perception favorable du pays par les investisseurs. La liste qui suit retrace les étapes de cette participation :

- Publication des Notes d'information au public depuis juin 1997.
- Publication des conclusions des services du FMI depuis juin 1999 et de leurs rapports de consultation au titre de l'article IV depuis septembre 1999.
- Souscription à la NSDD depuis juin 2001.
- Achèvement du PESF et des modules correspondants du RONC en 2001-2002 et publication de l'ESSF en juin 2002.
- Diffusion par la banque centrale sur son site Internet des indicateurs monétaires et financiers quotidiens, y compris des réserves internationales.
- Tenue d'une conférence de presse par les services du FMI à la conclusion de chaque mission au titre de l'article IV.
- Publication d'un communiqué de presse à la suite de la réunion mensuelle du Conseil d'administration de la banque centrale.

En 1992, alors que l'accord élargi avec le FMI arrivait à sa fin, les autorités ont pris deux décisions opérationnelles majeures au sujet des relations futures de la Tunisie avec le FMI. Premièrement, elles ont aligné le cadre macroéconomique de leurs Plans de développement quinquennaux sur les projections à moyen terme des services du FMI. Ce processus est encore maintenu au stade de l'élaboration de chaque Plan, ce qui contribue à la transparence et à la cohérence de la politique économique. Deuxièmement, elles ont opté pour des visites régulières des services du FMI entre les consultations. Ces visites font l'objet de la même attention que les consultations ordinaires au titre de l'article IV et débouchent sur la publication des conclusions des services du FMI. Elles permettent aux deux parties de se mettre d'accord sur le cadre de la politique monétaire et les objectifs indicatifs trimestriels pour l'année suivante. Elles permettent également de coordonner étroitement les travaux sur la teneur et la portée des prochaines consultations au titre de l'article IV et de dégager une entente sur les points à développer par les services du FMI à l'appui de conclusions ou de recommandations spécifiques, ou des deux à la fois. La liste qui suit présente les documents établis à cet effet durant ces dernières années :

- Ciblage du taux de change réel — l'expérience de la Tunisie (mai 2001)
- Libéralisation du compte de capital — les acquis et les perspectives de convertibilité à part entière (mai 2002)
- Renforcement du cadre et des instruments monétaires (juillet 2003)
- Évaluation de l'adéquation des réserves de la Tunisie (octobre 2004)
- Le commerce de la Tunisie a-t-il atteint son plein potentiel? (octobre 2004)
- Quel est l'effet sur le chômage de la législation sur la protection de l'emploi ? (octobre 2004)

Les autorités et les services du FMI ont réussi à inscrire les relations entre la Tunisie et le FMI dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel qui inclut un nombre limité de priorités. Il importe de noter que l'efficacité de cette démarche a été reconnue au cours de l'examen biennal de 2004 de la surveillance du FMI. Le programme de travail pluriannuel actuel, mis au point en 2002, est issu du processus PESF. Il met l'accent sur une stratégie visant à assurer la convertibilité de la monnaie aux fins des mouvements de capitaux et fait fonds sur l'approche opérationnelle envisagée par le Conseil d'administration en 2001¹. Cette stratégie a permis aux autorités i) de confirmer l'absence d'un désalignement du taux de change et de renoncer peu à peu au ciblage du taux de change effectif réel; ii) de hiérarchiser les mesures de libéralisation du compte de capital; iii) de mettre au point un cadre de politique monétaire; iv) d'évaluer l'adéquation des réserves internationales et v) de faire progresser les réformes du secteur bancaire. Le BIE évaluera la stratégie de libéralisation progressive des mouvements de capitaux de la Tunisie dans le cadre de sa prochaine évaluation de la démarche du FMI dans ce sens.

Pour conclure, nous tenons à réaffirmer que, comme toujours, les autorités attendent avec intérêt l'examen par le Conseil d'administration du rapport établi par les services du FMI pour cette année et accordent la plus haute importance aux avis, conseils et soutien des administrateurs.

¹ « Libéralisation du compte de capital et stabilité du secteur financier; considérations pour la séquence et questions de politique » (SM/01/186, Sup.1, et Sup.2).